



**DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250325-2025-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025



Généralités sur le débat d'orientation budgétaire	2
I- LE CONTEXTE BUDGETAIRE : APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE	3
a) Le contexte économique mondial et national	3
b) Le contexte économique régional	5
c) La situation économique de la CCMG	6
d) La loi de finances 2025 et ses impacts pour la CCMG.....	6
II- LE BUDGET PRINCIPAL : 2024 UN EQUILIBRE MENACE PAR LE COUT DE LA COMPETENCE DECHETS.....	10
a) Des recettes de fonctionnement de moins en moins dynamiques	11
b) Les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance marquée.....	13
c) Un niveau d'épargne très satisfaisant.....	14
d) Le budget vert	15
III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	16
a) Un territoire sobre et solidaire	17
b) Un territoire attractif et résilient... ..	18
c) Des acteurs et des citoyens engagés pour leur territoire.....	20
IV- LES PROJECTIONS FINANCIERES 2025- 2028	22
a) Les Dépenses de fonctionnement : des compétences nouvelles qui s'affirment	23
b) Les Recettes de fonctionnement : des recettes fiscales limitées, des prévisions prudentes.....	27
c) Des projets d'investissements ambitieux (2025-2028).....	29
d) L'endettement de la collectivité.....	32
e) L'analyse prospective de la capacité d'autofinancement 2025-2028.....	36
V- L'EVOLUTION DES BUDGETS DES SPIC : VUE SYNTHETIQUE	41
a) Le budget annexe de l'Eau	41
1. Le budget de fonctionnement 2025.....	41
2. Les opérations d'investissement projetées en 2025	42
3. L'analyse prospective de la capacité d'autofinancement 2025-2028	43
b) Le budget annexe de l'Assainissement	46
1. Le budget de fonctionnement 2025	46
2. Les opérations d'investissement projetées en 2025	46
3. L'analyse prospective de la capacité d'autofinancement 2025-2028.....	48
VI- PPI-PPF	52
a) Dépenses	53
b) Budget Vert : PPI 2025-2028	55
c) Subventions	56
d) Financement	59
e) PPF	60



GENERALITES SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La date limite de vote du budget primitif 2025 est fixée le 15 avril.

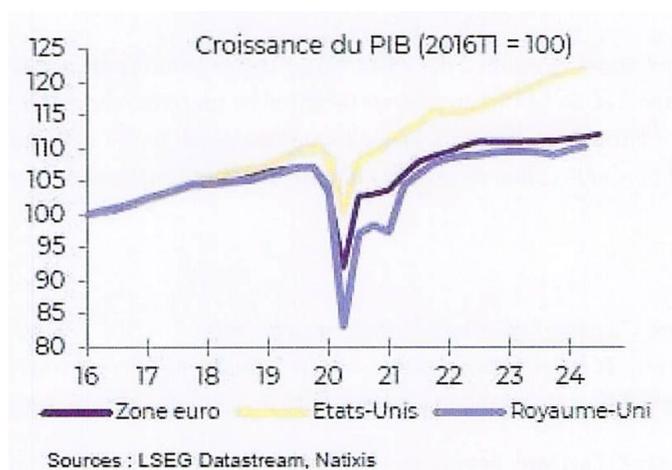
- Concernant le débat d'orientation budgétaire, la Communauté de Communes est soumise aux mêmes obligations que les années précédentes. Soit :
 - Organiser un débat sur les orientations principales des budgets (principal et annexes) dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par le conseil communautaire.
 - Le ROB, rapport d'orientation budgétaire, est le support de ce débat qui a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.
- Compte-tenu de la taille de la Communauté de Communes MARANA GOLO, 25 879 habitants au 01/01/2024, le ROB devra conformément aux articles L5211-36 et L2311-1-2 du code général des collectivités territoriales au minimum contenir les informations suivantes :
 - Les orientations budgétaires,
 - Les engagements pluriannuels envisagés,
 - La structure et la gestion de la dette,
 - Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
 - Les objectifs en matière de :
 - Évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
 - Évolution du besoin de financement annuel,
 - Territoire sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Communauté, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- Le rapport sera transmis par la Communauté de Communes aux Maires des Communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil.
- Il est mis dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.
- Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

I/ LE CONTEXTE BUDGETAIRE : APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

a) Le contexte économique mondial et national

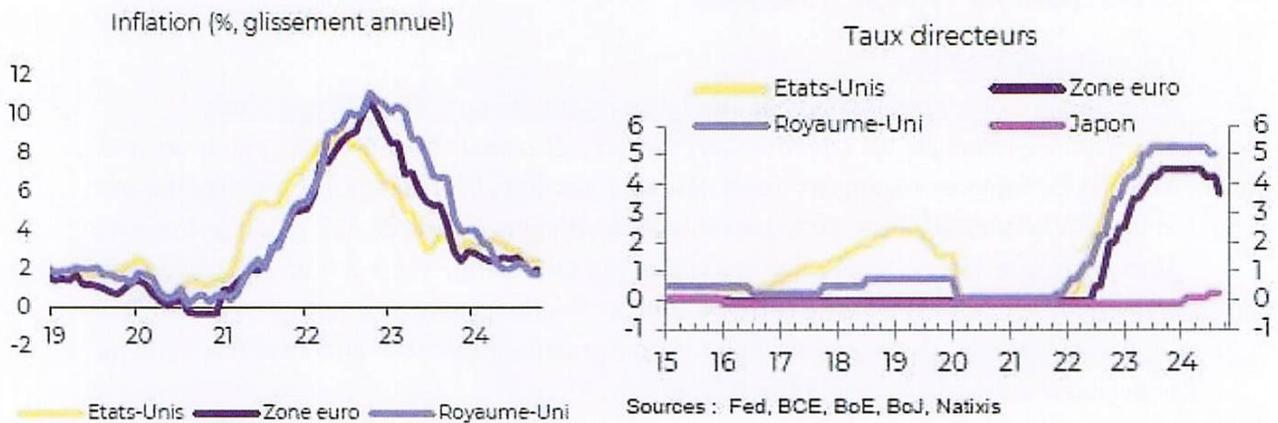
1) Faible croissance mondiale sur fond d'un environnement géopolitique tendu

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.



Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

2) [France : l'objectif de réduction du déficit public en 2025 est très ambitieux](#)

En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

L'économie française devrait enregistrer une croissance de 0.9% en 2025 selon la Banque de France (selon des prévisions arrêtées sur la base d'indicateurs portant sur la période antérieure à la censure du gouvernement Barnier par l'Assemblée nationale).

Après la forte chute du produit intérieur brut en 2020 (-8%), l'année 2021 est marquée par une nette reprise de l'activité (+6.80%) qui n'a cependant pas déclenché un cycle vertueux. Son augmentation reste faible et sa croissance se situe à 1.1% en 2024 contre 0.8% pour le reste de la zone euro. Elle se maintiendrait à ce niveau en 2025, portée par un rebond de la consommation des ménages.

L'inflation (IPCH) française est prévue à 2,4 % en 2024 et 1,6 % en 2025. Elle est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

L'emploi privé présente des signes d'essoufflement, alors que l'emploi public continue de progresser. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme. Le taux de chômage devrait se situer à 7.30% en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité.

Enfin, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Les données ci-dessous constituent les prévisions réalisées par la Banque de France en septembre 2024, à partir de la base de données de l'INSEE :



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance	-8,00%	6,80%	2,60%	0.8%	1.1%	0.9%
Taux d'inflation	0,50%	2,10%	5,80%	5.70%	2.4%	1.8%
Taux de chômage	8,00%	7,90%	7,40%	7,30%	7.3%	7.6%
Déficit Public (% PIB)	9.00%	6.5%	4.8%	4.9%	6.1%	5.0%
Dette publique (% PIB)	116%	112.9%	111,80%	111.7%	112.9%	114.7%
Dette publique (en milliards d'€)	2 790,35	2 778,35	2 916,80	3 088,20	3 288,40	

L'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 a été suspendu empêchant l'adoption d'un budget pour l'année en cours. Dans ce contexte exceptionnel une loi spéciale a été adoptée le 20 décembre 2024 qui a amené les parlementaires à reconduire le budget 2024 à l'identique destiné à assurer la continuité de la vie nationale et l'exécution des services publics.

Le texte permet de prélever les impôts et de reconduire les dépenses au même niveau qu'en 2024, mais "*bloque tout nouveau projet*". Le Premier ministre a prévu sa déclaration de politique générale le 14 janvier devant le Parlement. François Bayrou devrait alors dévoiler les grands axes du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Le gouvernement a déjà fait savoir qu'il ne partirait pas d'une copie blanche, mais de la mouture de Michel Barnier, dont l'examen par le Sénat a été stoppé par le vote d'une motion de censure début décembre. Les travaux parlementaires sur le budget reprendront ensuite, François Bayrou avait dit espérer une adoption du budget à la mi-février.

b) Le contexte économique régional

Inflation, remboursement des prêts garantis par l'état contractés pendant la crise COVID-19, le contexte économique général inquiète les entreprises insulaires et le premier trimestre 2024 marque un repli.

Une situation causée par une baisse d'activité dans le secteur de la construction. Sur le marché du neuf les autorisations de construire régressent nettement. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance :

- L'augmentation des prix des matériaux due à la crise énergétique qui induit des coûts supplémentaires
- La hausse des taux d'intérêts mise en œuvre pour lutter contre l'inflation qui freine les capacités d'endettement des ménages, des entreprises et des collectivités.

Emploi : Au 2e trimestre 2024, en Corse, le taux de chômage localisé s'établit à 6,5 % de la population active, soit 0,1 point de moins qu'au 1er trimestre 2024. Sur un an, le chômage régional progresse de 0,2 point et reste inférieur au taux national (7,3 %). Par ailleurs, les demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminuent de 1,1 % ce trimestre. En revanche, avec 19 480 personnes inscrites en catégorie A, B & C à France travail, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) progresse de 0,4 % (données CVS), à contrecourant de l'évolution nationale



Création d'entreprises : Selon l'INSEE en 2024, en Corse les créations d'entreprises restent dynamiques en Corse, poursuivant leur essor sur les dix dernières années. Depuis 2020, les immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur dépassent largement les créations d'entreprises classiques.

Tourisme : la fréquentation touristique enregistre une nette hausse en 2024 de 6.7%. La Corse connaît sa meilleure avant-saison estivale depuis 2018. Ce secteur représente ainsi 39% du produit intérieur brut, soit 3.5 milliards d'euros par an, selon l'INSEE, et avec un total de 9.9 millions de nuitées sur les mois d'avril à septembre. La préférence des visiteurs se porte sur les campings (38% du total des nuitées) grâce notamment à une clientèle en provenance de l'étranger qui s'ajoute à l'augmentation de la clientèle française. Cette fréquentation dynamise le trafic maritime et aérien. Pourtant elle ne permet pas à l'économie régionale de progresser du fait de la baisse d'activité dans la construction.

c) La situation économique de la CCMG

Les spécificités humaines du territoire :

La communauté de Communes de Marana Golo compte 25 879 habitants répartis sur 10 Communes. Ces habitants de Marana Golo sont plus qualifiés que les habitants des territoires voisins et ils sont aussi plus jeunes. La population de Marana Golo est un atout pour son territoire et certainement pour son tissu économique. Elle est cependant assez volatile puisqu'une proportion plus importante qu'ailleurs change souvent de communauté de résidence. Il y a un enjeu pour le territoire d'utiliser les compétences de sa ressource humaine et de la stabiliser à son profit.

Les spécificités économiques du territoire :

Marana Golo connaît une dynamique très forte avec des secteurs économiques plus présents qu'ailleurs. 3 300 entreprises et 11 000 emplois y sont recensés. Sont présentes des entreprises de production et pas seulement des entreprises de distribution. Ce territoire est la plateforme transport-logistique et commerce de gros, d'une grande partie de la Corse. C'est aussi une zone importante de fabrication. Les activités très présentes sur le territoire sont : la production agroalimentaire, les déchets, la construction et le commerce de détail. L'ensemble de ces secteurs représentent 37.4% du tissu de Marana Golo (29.2% en Corse). Un tissu économique très concerné par la transition écologique.

L'évolution en 20 ans du nombre d'établissements sur le territoire est plus importante que sur le reste de la Corse. Ceci atteste du dynamisme économique du territoire.

d) La loi de finances 2025 et ses impacts pour la CCMG

Le 4 décembre 2024, le Sénat avait ajourné ses travaux sur le projet de loi de finances pour 2025 à la suite de la motion de censure votée par les députés contre le gouvernement et de la démission du Premier ministre Michel Barnier.

Un projet de loi spéciale a été présenté le mercredi 11 décembre 2024 en Conseil des ministres, afin en particulier de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la nomination d'un nouveau gouvernement et au vote d'une nouvelle loi de finances pour 2025 par le Parlement en début d'année prochaine.



Quand un projet de loi de finances ne peut pas être promulgué avant le 1er janvier, l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) permet en effet au gouvernement de déposer un tel projet de loi temporaire.

Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient quatre articles :

Art. 1 : en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).

Art. 2 : cet article a été ajouté par l'AN afin de garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État (cf. dispositions propres aux PSR et à la DGF de la LFI de 2024, soit 45,058 Md€. Cet article dresse la liste des PSR et de leur montant.) évalués au montant

Art. 3 : cet article autorise le ministre chargé des finances à procéder à l'emprunt jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

Art. 4 : cet article autorise différents organismes sociaux (ACOSS, CPR, CANSSM, CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la LFSS. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

Une fois la loi spéciale promulguée, le Gouvernement est autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité des services publics, à compter du 1er janvier 2025 et dans l'attente d'une loi de finances pour 2025.

Une circulaire interministérielle du 12 décembre est venue apporter des précisions quant à la mise en œuvre de ce décret.

Plusieurs principes ont été posés (complétés par une circulaire du 30/12/2024 relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics nationaux et opérateurs financés par l'État) :

- 2024 comme plafond mais pas de plancher...

Le décret ouvre des crédits uniquement pour les « services votés », c'est à dire dans la limite des crédits inscrits en loi de finances pour 2024. Cette référence aux niveaux 2024 constitue une limite haute à ne pas dépasser mais les crédits ouverts peuvent être inférieurs.

- ... sauf la nécessité de poursuivre l'exécution des services publics

Les crédits ouverts doivent permettre à minima le maintien des services publics dans les conditions approuvées par le Parlement pour 2024. La continuité des services publics se traduit notamment par le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services et les dispositifs d'interventions obligatoires.



- Suspension des dotations, des subventions et des revalorisations salariales

Il est bien précisé qu'aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre. Des précisions sont apportées pour certaines dépenses :

- seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent
- les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente ;
- les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus.

- Application de ces principes à l'État, ses organismes, aux établissements de sécurité sociale, et aux collectivités territoriales dans le respect du principe de libre administration

La loi de finances 2025 a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 février, après engagement de la responsabilité du gouvernement de François Bayrou avec utilisation d'un 49.3, puis validé par le Sénat le 6 février 2025. Le texte, élaboré les 30 et 31 janvier, reprend le texte de compromis issu de la commission mixte paritaire.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5.4% du produit intérieur brut en 2025 après un dérapage à 6.1% en 2024 et de ramener le déficit de l'état à 139 milliards d'euros.

Les pouvoirs publics ont décidé de maintenir à moins de 3 % l'objectif de diminution du déficit public pour 2029. Des prévisions macroéconomiques jugées, par le Haut Conseil des finances publiques, trop optimistes et qui offrent peu de marges de sécurité.

Seulement 2,2 milliards d'euros d'efforts budgétaires seront demandés aux plus grandes collectivités alors que le gouvernement Barnier envisageait des économies de l'ordre de 5 milliards d'euros.

Cette contribution va être perçue par 2 moyens :

- Un gel de la TVA représentant un coût de 1,2 milliard d'euros pour les budgets locaux ; le maintien en l'état actuel du FCTVA a été acquis.
- L'instauration d'une mise en réserve d'1 milliard d'euros baptisée Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Les collectivités seront sollicitées, à hauteur de 280 millions d'euros pour 12 régions, de 220 millions d'euros pour 50 départements et de 500 millions d'euros pour 1906 communes et 131 EPCI.

Sur le pan de la transition écologique dans les territoires, le fonds vert est abaissé par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement. Il passe de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliards d'euros.

Pour leur permettre de faire face à une hausse de leurs dépenses, les départements pourront, pendant 3 ans, augmenter de 4,5 % à 5 % le plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou de réduire leur taux.

Autre bonne nouvelle du PLF 2025, la DGF (dotation globale de fonctionnement) sera réhaussée de 150 millions d'euros et la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sera maintenue. En contrepartie, les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) seront, eux, amoindris.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) de 0,15 % ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés est créé.



Enfin les communes ayant perdu le bénéfice du régime des ZRR pourront bénéficier des aides du dispositif FRR. Le classement en FRR+ pour les plus vulnérables sera étendu et les exonérations des bassins d'emploi à redynamiser sont prorogées.

Pour les fonctionnaires territoriaux l'amendement sénatorial proposant d'étendre le délai de carence des fonctionnaires de 1 jour à 3 jours en cas d'arrêt maladie a été complètement écarté.

Par contre, les indemnités journalières versées atteindront désormais le niveau de 90 % et non plus 100 % comme actuellement.

Pour les collectivités une partie des informations nécessaires au vote du budget sont désormais connues mais il manque encore les notifications du montant individuel de DGF.



II. LE BUDGET PRINCIPAL : 2024, un équilibre menacé par les coûts de la compétence déchets

L'année 2024 marque un ralentissement de la hausse des recettes. Les recettes progressent de 1 714 249 €. En parallèle les dépenses réelles ont augmenté de 2 972 068 €. La dynamique des recettes est freinée.

Une particularité du budget 2024 concerne le montant des compensations de la part salaires (CPS) qui était jusqu'alors compris dans la dotation forfaitaire des communes, pour celles appartenant à des Etablissements Publics à de Coopération intercommunale (EPCI) à Fiscalité Additionnelle, que l'on retrouve au chapitre 74. Au 1^{er} janvier 2024, la CPS est attribuée aux EPCI à fiscalité propre, au sein de la dotation de compensation et reversée semestriellement aux Communes membres, au chapitre 014. Par conséquent, cette année, les recettes ont réellement augmenté de 838 542 € et les dépenses de 2 081 627 €

La CCMG :

- Présente un taux d'épargne brute de 14% des recettes réelles
- Affiche un en-cours de la dette de 1 697 757 €
- Fait état d'une capacité de désendettement de 7 mois

M57 BUDGET PRINCIPAL		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chap.70	Produits des services	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Chap.73	Impôts et taxes	12 176 887,82	12 414 048,60	2 193 850,00
Chap.731	Fiscalité locale			11 183 628,34
Chap.74	Dotations, Subventions	849 223,41	1 635 025,15	2 110 926,80
Chap.75	Autres produits de gestion	6 317,76	79 233,00	245 431,95
Chap.76	Produits financiers		18 975,84	18 297,06
Chap.77	Produits exceptionnels	37 840,78	-	-
Chap.013	Atténuation de charges	2 026 657,02	2 914 622,01	3 024 110,24
TOTAL RECETTES REELLES		15 097 926,79	17 062 904,60	18 777 154,39
Chap.011	Charges à caractère général	3 409 095,40	2 955 431,92	3 842 190,83
Chap.012	Charges de personnel	4 274 290,21	4 744 935,66	5 290 185,10
Chap.65	Autres charges de gestion	5 227 402,72	5 220 838,48	5 645 680,59
Chap.67	Charges exceptionnelles	21 000,00	120 888,17	252,36
Chap.014	Atténuation de charges	261 878,00	177 987,00	1 413 841,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 193 666,33	13 220 081,23	16 192 149,88
EPARGNE DE GESTION		1 904 260,46	3 842 823,37	2 585 004,51
Chap.66	Charges financières	57 919,69	47 278,06	36 538,78
Chap.66	Charges financières dette nouv.			
CAF BRUTE		1 846 340,77	3 795 545,31	2 548 465,73
Chap.16	Remboursement du Capital	312 881,52	314 972,91	317 103,05
Chap.16	Remboursement du Capital DN			
CAF NETTE		1 533 459,25	3 480 572,40	2 231 362,68
EN COURS DE LA DETTE AU 31/12		2 329 832,20	2 014 860,01	1 697 756,96



Capacité de désendettement (années)	1,26	0,53	0,67
Taux de CAF Brute	12%	22%	14%
Taux de CAF Nette	10%	20%	12%
Coefficient de rigidité des charges structurelles	0,31	0,30	0,30

a) Des recettes de moins en moins dynamiques

Des recettes de moins en moins dynamiques mais qui n'entravent pas le développement de la Communauté de Communes.

Ce budget est principalement constitué de recettes fiscales qui sont marquées par un tournant par rapport aux lois de finances antérieures, en s'inscrivant dans un contexte d'austérité budgétaire. L'ensemble des collectivités territoriales, EPCI compris, seront amenés à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0 % en 2025.

CHAPITRE 73		2021	2022	2023	2024
7382	Fraction TVA	1 752 786	1 952 729	1 973 146	1 972 567
73223	FPIC	121 170	76 690	58 714	- 11 130
73115	REDRESSEMENT DES FP				32 866
7331	TEOM	5 568 264	5 924 425	6 436 729	6 856 797
73111	IMPOTS LOCAUX	2 891 448	3 265 202	3 420 675	3 546 322
73136	GEMAPI		50 216	50 425	50 443
		10 333 668	11 269 262	11 939 689	12 382 133
	EVOLUTION		9,05%	5,95%	3,71%

Fraction de TVA : correspond à l'ancienne taxe d'habitation sur les résidences principales et l'ancienne CVAE qui ont été supprimées et remplacées par une fraction de TVA nationale transférée aux intercommunalités. Au vu du projet de loi de finances 2024, la CCMG voit sa fraction de TVA gelée pour 2024. Elle aurait dû ainsi percevoir 2 062 000 €. La perte de la dynamique territoriale (depuis la mise en place de cette fraction de TVA) ajoutée à la désindexation en 2024 de cette fraction sur l'inflation entraîne un manque à gagner de 89 000 € pour la collectivité.

Le FPIC Le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été modifié (article 240 de la LFI 2024) en remplaçant le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu par le bloc communal par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de cet impôt. Cet article inclut cette fraction de TVA dans les ressources fiscales agrégées qui servent de référence pour l'application éventuelle d'un plafonnement du prélèvement du FPIC et rend cette mesure applicable à la répartition du fonds effectuée en 2024.

Prélèvement « redressement des finances publiques » : par arrêté PREF2B/DCTPP/BFL/n°238 un prélèvement sur la fiscalité 2024 au titre de la contribution au redressement des finances publiques (II de l'article 250 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019) d'un montant de 32 866 € a été effectué en décembre

La taxe GEMAPI : par délibération 2021/58 du 29 septembre 2021 les élus communautaires ont voté l'instauration de la taxe GEMAPI (taxe pour la gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations). Elle a été mise en place par la loi MAPTAM de 2014 et permet le financement de toutes les actions liées à la gestion des



milieux aquatiques et la prévention des inondations. Les ressources doivent être exclusivement affectées aux dépenses relatives à l'exercice de la compétence.

Recettes de fiscalité locale : Concernant les autres recettes fiscales qui restent liées à la dynamique territoriale de la CCMG, on remarque plusieurs évolutions :

- Une évolution des bases de la fiscalité (TF et TEOM) entre 1.5% et 1.9%, ce chiffre correspondant à l'inflation estimée sur 2024, indicateur utilisé pour revaloriser les bases 2024(IPCH).
- Une dynamique territoriale des bases estimée à 4%.
- Aucune évolution de la fiscalité en 2024 après un gel des taux de fiscalité opérés depuis 2021 (TFB, TH, TEOM et bases mini. CFE)

		2021	2022	2023	2024
7362	TAXE DE SEJOUR	358 506	493 697	523 785	565 913
	EVOLUTION		37,71%	6,09%	8,04%

Enfin, la taxe de séjour a été marquée par une augmentation de 8.04% qui s'explique par une fréquentation touristique Corse accrue.

		2021	2022	2023	2024
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	177 417	195 949	219 023	266 045
74834	ETAT EXONERATIONS	566 582	575 909	641 030	752 311
S/Total		743 999	771 858	860 053	1 018 356
Evolution			3,74 %	11,43 %	18,41 %
74758	SYVADEC	277 522	430 810	452 171	45 217
747	Participations « postes chargé de mission »				180 318
75	Participation ADEME/ANCT « Etudes »				181 488
Total		1 021 521	1 202 668	1 312 224	1 380 162

La dotation d'intercommunalité a progressé de 20% d'une année sur l'autre conformément à la loi de finances 2024.

Depuis la loi de finances 2021, pour prendre en compte la diminution par deux de la valeur locative des locaux industriels il a été institué une compensation versée par l'Etat aux collectivités locales. La compensation de cette perte financière est dynamique et évolue comme les bases d'impositions des établissements industriels.

Quant aux recettes perçues par le SYVADEC elles représentent un solde de 2023. En 2024, ce soutien est directement intégré à l'appel à cotisation et non plus reversé de façon séparée.

Enfin l'évolution du chapitre 012 a été en partie atténuée par le versement d'aides aux postes de chargés de missions qui s'élèvent en 2024 à 180 318 €

CHAPITRE 013	2021	2022	2023	2024
Atténuations de charges	1 961 549,61	2 026 657,02	2 914 622,01	3 024 110,00
EVOLUTION		3,32%	43,81%	3,76%



Le poste atténuation de charges concerne la compensation des frais de personnel des budgets annexes vers le budget principal. Pour satisfaire au rappel aux droits N°4 de la Chambre Régional des comptes dans son rapport du 29/09/2023 : « *respecter sans délai, le principe d'équilibre des budgets SPIC en assurant le remboursement des charges de personnel réelles au budget principal en application des articles L.2221-1 et L.22224-2 du code général des collectivités territoriales* » la répartition des frais de personnel se fait dorénavant sur la base des dépenses réelles.

b) Les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance marquée

L'évolution des charges à caractère général est principalement portée par la compétence déchets :

1. Croissance à contre-courant de la compétence déchets : qui impacte les chapitres 011 et 65. Un nouveau marché a été passé avec une augmentation conséquente des prix unitaires auquel il faut rajouter une croissance des tonnages de collecte, soit 363 k€ de collecte. Le poste transport des déchets ; réparations et locations de véhicules pour ce même service a évolué quant à lui de 90 k€.

Au chapitre 65, les contributions obligatoires auprès du SYVADEC ont connu une augmentation de 363 k€. Cette augmentation est réellement plus importante compte tenu du fait que depuis le 1^{er} janvier 2024, le SYVADEC a décidé de déduire directement de la cotisation le soutien au tri jusqu'alors reversé au chapitre de recettes 75 et qui représentait en 2024 la somme de 450 k€.

2. Croissance des dépenses de personnel : depuis 2022, ce sont près de 15 postes qui ont été créés pour venir renforcer les politiques publiques de la communauté de communes, à la fois sur des fonctions métier et des fonctions support, en partie compensés par les participations de l'état et d'autres organismes pour un montant de 180 k€

L'impact du recrutement d'agents pour développer les politiques publiques induit un renforcement des équipes support (ressources humaines, communication, finances etc.).

3. Evolution des charges à caractère général :

a. Carburants (+89 k€) : Il ne s'agit pas d'une augmentation brute. Un marché a été passé avec une nouvelle facturation qui permet un fléchage précis des services ; le poste « carburants » sur les 3 budgets s'avère plutôt stable.

b. Assurances (+319 k€) : qui ont doublé et devraient encore augmenter entre 2024 et 2025 : en effet, les marchés d'assurances de la CCMG ont été renouvelés en 2024 dans un contexte de forte dégradation du marché de l'assurance en général (intempéries) et en particulier pour les collectivités locales (émeutes de juin 2023). La CCMG a fait appel à un cabinet expert pour refondre les cahiers des charges des assurances au vu de ce contexte et, dans la mesure du possible, éviter l'infructuosité de certains lots.

c. Honoraires (+40 K€) Accompagnement au contrôle interne et à la fiabilisation de l'actif

d. Actions de développement territorial (+40 k€) : Liées à l'organisation des festivals, spuntini, petit déjeuner Eco en partie compensé par des aides de l'ADEME et de l'ANCT



c) Un niveau d'épargne très satisfaisant

Le niveau d'épargne diminue mais reste supérieur au seuil d'alerte. En 2023 dans un effort régulier de bonne gestion, la CCMG est parvenu à réserver une fraction importante de ses recettes de fonctionnement au financement de l'investissement. Cette forme d'épargne est cette année réduite. Le poids très important des dépenses nouvelles et du service collecte et les pertes de recettes induites par le Projet de Loi de Finances 2024 limite l'autofinancement complémentaire aux dotations aux amortissements.

L'épargne brute de la Communauté de Communes s'élève à 2,5 m€ et l'épargne nette atteint le montant de 2,2 m€.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. L'endettement de la Communauté de Communes demeure marginal.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. En 2024, le taux d'épargne brute de la Communauté de Communes se situe aux alentours de 14%.

Le taux d'épargne nette (épargne nette/recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir après remboursement de la dette. Un seuil de prudence autour de 7% est généralement admis. En 2024, le taux d'épargne nette de la Communauté de Communes se situe aux alentours de 12%.

Ces deux indicateurs témoignent d'une bonne santé financière et d'une gestion maîtrisée.

Le coefficient de rigidité des charges structurelles évalue le caractère incompressible de certaines dépenses, il mesure le poids des charges de fonctionnement les plus rigides et difficilement compressibles par rapport aux produits. Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la Communauté de Communes pour réduire l'ensemble de ses charges, et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements. Le seuil critique est de 55%, l'atteinte des 50% est déjà un signe de forte dépendance par rapport aux dépenses obligatoires. En 2024, le coefficient de rigidité des charges structurelles de la Communauté de Communes est de 30%.

La Communauté de communes Marana Golo disposait en 2023 d'une situation financière saine avec un autofinancement net positif d'un bon niveau de 3.4 M€ et une capacité de désendettement de 6 mois. Le compte administratif 2024 permet de maintenir une situation en dégradation mais qui reste bonne avec un autofinancement net de 2 M€ en 2024 et avec une capacité de désendettement à environ 7 mois.



d) Le budget vert

L'art. 191 de la LF 2024 prévoit qu'à compter de l'exercice 2024 (décret 16 juillet 2024), le compte administratif ou financier unique des collectivités de plus de 3 500 habitants doit comporter un état annexé portant sur l'impact du budget pour la transition écologique.

- Etat annexé doit présenter les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

- Les axes à mettre en œuvre :

- En 2024 → Axe 1 : atténuation du changement climatique ;

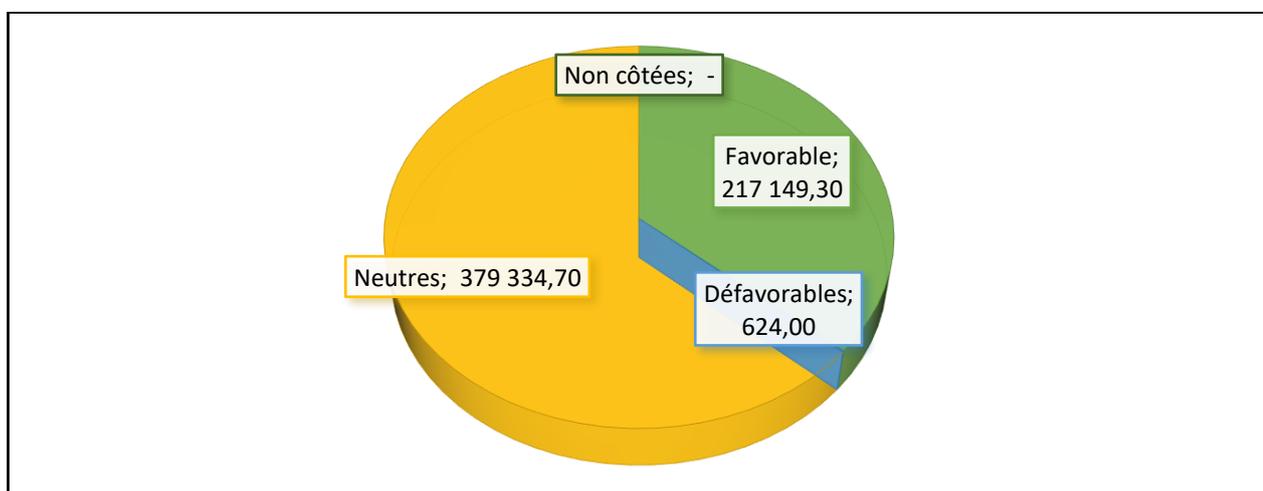
- En 2025 → Axes 1 et 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

- En 2027 → Axes 1, 2, 3 : gestion des ressources en eau ; Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ; Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ; Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

- L'évaluation environnementale en 2024 ne concerne que les comptes suivants : 2031 « Frais d'études », 2111 « Terrains nus », 2115 « Terrains bâtis », 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains », 21312 « Bâtiments scolaires », 21318 « Autres bâtiments publics », 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics », 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés », 2138 « Autres constructions », 2151 « Réseaux de voirie », 2152 « Installations de voirie », 21821 « Matériel et transport ferroviaire », 21828 « Autres matériels de transport », 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours », 2313 « Constructions en cours », 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours », 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

Ce qu'il faut retenir pour l'année 2024 :

- 597 108 € de dépenses rentrant en compte dans la méthode de calculs
- 217 149,30 € considérés comme favorable à l'atténuation du changement climatique (gestion des risques des milieux aquatiques, études d'optimisation des déchets, étude d'extension du siège)
- 624,00 € (aménagement VRD du Lido) considéré comme défavorable
- 379 334,70 € est considéré comme neutre





IV - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les orientations stratégiques ont permis la mise en œuvre de certaines actions et l'étude d'autres politiques publiques via la réalisation de plans d'actions thématiques (concernant la mobilité, les déchets, l'alimentation & le développement économique notamment).

Le tableau ci-dessous récapitule de manière synthétique les projets réalisés ou en cours de réalisation et les enjeux nouveaux identifiés qu'il est proposé d'intégrer comme actions nouvelles. Plusieurs plans d'actions ont été réalisés par la communauté pour répondre aux besoins du territoire.

Projets réalisés ou en cours de réalisation	Projets restants à réaliser
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du schéma directeur d'eau potable • Elaboration du schéma directeur de l'assainissement • Accompagnement numérique des communes • Elaboration du PCAET • Etablissement d'un PAT • Réalisation d'un règlement de collecte • Adoption du PLPDMA et de l'optimisation de la collecte • Démarche Ecologie Industrielle Territoriale • Mise en œuvre de la brocante des commerçants • Création d'une ligne de transport régulière (Gare de Tragone/CCI) • Actions de valorisation touristique • Fonds de concours aux communes rurales • Elaboration d'un schéma directeur cyclable • Mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifié • Réalisation d'un inventaire toponymique de chaque commune • Tarification incitative de l'eau • Réseau des sentiers de randonnée 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement du COT • Mise en place de la compétence « Habitat et cadre de vie » • Déploiement d'une ligne de transport régulière • Schéma d'attractivité et d'optimisation du foncier économique • Formalisation de la politique de commande publique durable • Etoffer l'offre de transport collectif (plaine et villages)

Pour fixer un cap clair permettant la priorisation des actions dans un cadre financier maîtrisé, le bureau communautaire a souhaité réaffirmer ses priorités autour de 3 piliers.

- Un territoire sobre et solidaire
- Un territoire attractif et résilient
- Des acteurs et des citoyens engagés pour leur territoire



a) Un territoire sobre et solidaire

Le PCAET est une étape importante dans la formalisation de la stratégie de la CCMG en matière de transition écologique. L'esprit du projet est donc d'ancrer les objectifs de la transition écologique dans l'ensemble de ses actions. Cette ambition traite avant tout de l'énergie, des grands axes de l'eau, la gestion des déchets, la mobilité.

Un chargé de mission a été recruté sur ce contrat de projet.

Economie d'énergie sur l'éclairage public du cordon lagunaire : Les travaux de rénovation de l'éclairage public sont programmés en 2025 pour un montant de 1,2 m€.

Le volet énergie porte également sur la maîtrise des consommations énergétiques de la collectivité. Un projet d'étude de faisabilité de production d'électricité par production photovoltaïque sur le patrimoine de la CCMG est en cours et les actions suivantes sont inscrites au budget 2025 : Projet de toiture à STEP du Lido et du hangar du siège (36 k€ en 2025 et 84 k€ en 2026).

DFCI : De plus, le plan local de prévention des incendies du Golo s'est achevé en 2024. A compter de 2025 l'action doit être donnée sur les autres massifs (Borgo, Biguglia) en concertation avec la Sécurité Civile, la Collectivité de Corse, la CC du Nebbiu Conca d'Oro et la CAB. Soit un coût estimé à 182k € sur la période 2025-2028

L'eau et l'assainissement : la prospective financière a permis de définir un calendrier des travaux pour les 4 années à venir. Pour 2025 les principaux travaux sont :

- Réalisation et mise en œuvre des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement (montants : 83 k€ et 280 k€)
- Rénovation énergétique des bâtiments d'exploitation du service assainissement (330 k€ HT)

Tourisme : engagement pour un tourisme durable. L'office de tourisme intercommunal a élaboré une charte écoresponsable en collaboration avec les hébergeurs locaux. Ce projet vise à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement tout en valorisant les professionnels impliqués. La subvention de fonctionnement demandée par l'Office du Tourisme pour l'exercice 2025 est de 500 k€

Mobilité : La collectivité a recruté un chargé de mission se termine dont le poste est en partie financé par l'ADEME. Ce recrutement a permis l'élaboration de la stratégie mobilité avec le déploiement d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) et d'un schéma directeur cyclable et la création d'une ligne régulière de transport en commun sur le territoire de Marana Golo. Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 315 k€. La réalisation de cette ligne va permettre à la CCMG de lever le versement mobilité (taxe sur la masse salariale des employeurs de plus de 11 salariés). Les gains du versement mobilité et des tickets sont à estimer.

La CCMG co-finance depuis septembre 2023 une nouvelle ligne de transport en commun entre la gare de Tragone et les établissements CFA et CAMPUS Kedge à Borgo. Le coût pour l'exercice 2024/2025 est de 14 k€ dont une partie est prise en charge par la CCI.

Depuis février 2024, la collectivité a créé un transport commun entre les villages de Lento, Bigorno, Campitello et la plaine à raison de 1 fois tous les 15 jours pour un montant de 10 k€. En 2025 il est prévu de mettre en place le même type de navette aux départs des communes de Monte Et Olmo.



Par ailleurs une convention avec la CAB a permis la récupération de la ligne CAB-Biguglia (géré jusqu'ici par la commune de Biguglia) pour un montant de 65 k€

La CCMG s'est également engagé auprès des scolaires dans le cadre d'un programme à destination des écoles du territoire visant à l'apprentissage du vélo pour les écoles du territoire de la CCMG des classes de CM2 ; Le coût total de cette démarche est de : 22 k € (subventionné à 50%)

Pour finir la mise en place d'un partenariat avec le CEREMA pour développer le covoiturage 16 k€ TTC – subvention 40% déduite), la location de vélo à assistance électrique, la création de stationnement vélo

Siège communautaire : des travaux d'extension du siège sur la période 2024-2027 sont prévus. L'objectif principal est de construire sur l'emprise actuelle un bâtiment répondant aux normes thermiques doté d'une salle de réunion adaptée, d'une salle de restauration et de bureaux permettant d'accueillir les services et la population. Le budget de l'opération a été évalué à 5 m€

SCOT : Le lancement de la procédure d'élaboration du Scot sur le périmètre de la Communauté de Communes Marana Golo -d'un montant de 120 k€. Ce document donne un cap pour l'aménagement durable du territoire sur les 20 prochaines années.

Déchets : au 1^{er} janvier 2024 la loi anti-gaspillage adoptée en 2020 prévoit l'obligation de tri à la source des biodéchets présent dans les déchets ménagers. La CCMG met à disposition gratuitement avec le SYVADEC des composteurs individuels ou collectifs. En 2024 chaque tonne de déchets envoyée en enfouissement a été taxée à hauteur de 416 €. A partir de 2025 la CCMG va déployer la redevance spéciale sur son territoire avec pour objectif d'encourager le tri sélectif.

b) Un territoire attractif et résilient

L'attractivité territoriale renvoie à la capacité d'un territoire à capter des capitaux, des entreprises, des résidents, des touristes ou encore de la main-d'œuvre. L'attractivité englobe également la notion de « qualité de vie ». Il ne s'agit pas seulement d'attirer les populations, les compétences et les entreprises, mais également de faire en sorte qu'elles s'installent durablement.

Un territoire résilient est un territoire, dans le respect de ses compétences, capable :

- d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective ;
- d'en atténuer les effets, par la préparation, les exercices et la gestion des situations d'urgence ;
- de se relever et de rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation ;
- d'évoluer vers un nouvel état préservant ses fonctionnalités et son développement.

Office de tourisme intercommunal : Une nouvelle convention va être signée pour la période 2025-2028. L'office a déposé sa demande de versement de subvention avec une série d'actions programmées tout au long de l'année :

- Publication du guide touristique
- Accueils délocalisés et temps d'animation découverte en renforçant l'attractivité touristique avec des activités inédites et de qualité
- Programmation d'un été « culturel » de juin à septembre : concerts hebdomadaires, cinéma de plein air, balades thématiques
- Edition 2025 du Arte Festival qui se tiendra à Borgo en septembre 2025
- Programme d'animation culturelle de l'hiver



Randonnées et petit patrimoine : Les sentiers de randonnée sont achevés en 2024 pour ce qui concerne la première tranche du plan local des itinéraires de randonnées. Chaque commune propose un itinéraire de randonnée. Le budget alloué est de 180 k€

Habitat et cadre de vie : structuration d'une politique de l'habitat avec une étude technique ou de faisabilité d'un nouveau projet de la CCMG (Exemple : préfiguration de la compétence habitat et cadre de vie), dont le montant estimé est de 60 k€

Aménagement et nettoyage des plages : La CCMG mène une mission de nettoyage des plages du cordon lagunaire. Ce projet est estimé à 28 k€ hors main d'oeuvre

Aménagement des voies douces : Développer des nouvelles mobilités (pistes cyclables, voies douces) La population du territoire dans sa diversité est en demande de circulations douces avec une diversification croissante des moyens de locomotion sur l'espace public.

L'enjeu est de proposer un maillage du territoire répondant aux besoins et aux usages pour encourager les déplacements doux dans un environnement apaisé : incitation à l'usage de vélos ; offre de stationnement pour vélos, création de pistes cyclables, de voies vertes. Ce projet est estimé à 6 m€

Sécurisation des 3 zones sensibles du cordon lagunaire (864 k€) : Ce projet apparait comme important pour le bien vivre des riverains, des touristes et éviter des accidents. Le projet consiste à sécuriser 3 zones urbaines sensibles sur la route du cordon lagunaire de la Marana que sont :

- 1/ la zone San Damianu, sur la commune de Biguglia,
- 2/ la zone Hameaux de Poretta sur la commune de Borgo,
- 3/ la zone Belambra/ Leclerc, sur la commune de Borgo.

Auxquels viendront s'ajouter d'autres programmes travaux sur la période 2026-2028 à hauteur de 165 k€ par an

Eau potable : Prioriser les investissements sur les réseaux pour réduire les pertes en eau potable et améliorer son taux de rentabilité du réseau, avec la réalisation d'un nouveau forage en DN 400 pour la mise en place d'une pompe de 80m³/h. ces travaux à hauteur de 84 k€ HT sont assurés directement en régie.

A cela s'ajoute la réalisation de travaux de sécurisation du réseau AEP au niveau du passage à gué du Bevinco, sur la commune de Biguglia. Ces travaux impliquent le déplacement du réseau de distribution d'eau potable implanté dans l'emprise (77 k€ HT)

Assainissement : Des travaux de renforcement de la chaîne de transfert sont nécessaire en raison du développement dynamique du territoire sur les secteurs de : Angiolasca, Brancale , Casatorra pour un montant de 720 k€ HT ainsi que la construction d'un nouveau poste dentrée à la STEP du Lido pour renforcer le poste de relèvement suite à la réhabilitation de cette STEP. Les travaux sont estimés à 500 k€ HT.

Est également prévu en 2025 la construction de la station d'épuration de Bigorno suite à une mise en demeure de la DT en 2022. Le coût du projet est de 614 k€ HT

Préserver la qualité du patrimoine : il s'agit de protéger, valoriser et transmettre les éléments culturels, historiques et architecturaux aux générations futures. Une étude a été lancée en 2023 avec le cabinet I pampasgioli afin de réaliser un inventaire toponymique des 10 communes membres et d'évaluer les sites



remarquables avec la rédaction d'un rapport « patrimoine » pour chaque commune et la rédaction de fiches. Auxquels s'ajoutent des investissements de type « Ricciate » dans les villages dont le projet est estimé à 300 k€.

Projet Alimentaire Territorial : Depuis 2023, la CCMG anime une démarche de mise en réseau des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Cette démarche vise à favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour la période 2024-2027 et de faciliter l'accès des habitants des communes de montagne à une offre alimentaire et la mise en place d'actions de sensibilisation au « bien-manger ». Cout du projet : 139 k€

GEMAPI : La CCMG met en œuvre sur son territoire un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau visant à répondre aux objectifs et aux enjeux de la GEMAPI, notamment dont le montant total s'élève à 14m€, subventionné à 80% et dont l'autofinancement à prévoir est de 3 m€. A cela s'ajoute la l'étude préalable et l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la protection du lotissement de l'Umbrione à Borgo dont l'estimation pour 2025 s'élève à 144 k€

PICS : le plan intercommunal de sauvegarde est un outil facilitant les liens entre la prévention des risques et la gestion de crise. La CCMG est engagé dans la prévention des risques naturels et a mis en œuvre son PICS qui définit les actions à mener en cas de risques majeurs.

La communauté de communes s'est adjoint les services du CEREMA, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, afin de lancer une étude de préfiguration visant à mener un état des lieux et faire un diagnostic de la compétence gestion des milieux aquatiques, et de la gestion et prévention des inondations. Cette étude va permettre d'aboutir à la définition d'une stratégie politique en matière de GEMAPI et d'axes prioritaires d'interventions.

c) Des acteurs et des citoyens engagés pour leur territoire

Activation des instances de participation dans le processus décisionnel :

- Conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement
- Comité des partenaires « Compétences Mobilité & déchets »
- Conférence des maires
- Une gouvernance installée au niveau des élus, de la direction générale et des directions sous l'animation de l'équipe projet bien identifiée

Aide aux entrepreneurs : le déploiement des dispositifs reçoit un accueil très favorable de la part des entreprises locales. La reconduction des dispositifs est proposée pour 2025. Une enveloppe de 58 000 € est inscrite au budget 2025. La politique de développement économique est de créer davantage de synergies entre les entreprises du territoire en lien avec les acteurs institutionnels. Le maintien d'un tissu économique dynamique est une source d'attractivité

Accueil des entreprises : la CCMG envisage de densifier l'accueil des entreprises sur son territoire. Le projet repose sur une stratégie d'acquisition foncière et a été validé par le conseil communautaire en 2024. Le montant prévu est de 4 000 000 € sur 4 ans

Développement économique : Une chargée de mission a été recrutée en janvier 2024 afin d'animer cette compétence et dès son arrivée diverses actions ont été mise en place :



- Diagnostic CNER
- Signature d'une convention avec l'ADEC (programme PROPULSE)
- Création des « café de l'éco » permet l'échange entre professionnels du territoire un vendredi par mois
- Signature de la convention ADEME (Ateliers EIT / brocante)
- 1^{ère} cohorte « PROPULSE » : programme de co-développement destinée aux entreprises du territoire avec au moins trois ans d'existence et cinq salariés minimum. Ce programme est destiné à franchir un palier de croissance
- 1^{ère} brocante inter-entreprises : les entreprises locales ouvrent leurs portes avec des stands éphémères dédiés à la vente de surplus, d'inventus ou de matériel d'exposition

Projet Alimentaire territorial : différentes actions sont prévues dans la continuité des exercices précédents avec notamment :

- Accompagnement des communes en faveur d'une restauration collective qualitative et locale
- Réalisation d'études d'opportunité pour d'éventuels projets en faveur d'outil de transformation ou distribution
- Mise en œuvre des actions en matière d'alimentation durable avec les écoles : actions de sensibilisation / lutte contre le gaspillage à destination du personnel de cuisine, des familles, des enfants.
- Accompagner les publics les plus précaires pour l'accès à une alimentation de qualité
- Mobiliser les habitants en soutenant les projets citoyens
- Action de sensibilisation aux jardins partagés réalisée sur toutes les communes

Participation citoyenne :

- Animations durant les événements, notamment le Festival des Spuntinis
- L'appel à projets « eau mobilisation citoyenne » de l'Agence de l'eau : tester des actions citoyennes et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau pour leur territoire.
- Enquêtes auprès des habitants du territoire : sur les habitudes de consommation alimentaire ; sur la mise en place d'un distributeur automatique alimentaire ; pour construire ensemble son Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ; sur les pratiques de déplacements.

Présence sur les réseaux : Marana Golo est présent et actif sur les réseaux sociaux « Facebook, Instagram, Linkendin »



V - LES PROJECTIONS FINANCIERES 2025-2028

L'exercice 2025 devraient voir aboutir et connaître leurs premières réalisations :

- Mise en place de la redevance spéciale au deuxième semestre 2025 et l'optimisation de la collecte
- Poursuite des actions de développement économique et écologie industrielle territoriale
- Finalisation des sentiers de randonnées
- Mobilité : Fonds mobilité avec la création d'une ligne quotidienne entre la gare de Tragone / Campus Kedge et l'Afpa et ligne régulière des villages
- Aménagement et sécurisation de la route du cordon lagunaire

La section de fonctionnement du budget principal pour l'année 2025, pourrait se présenter de la manière suivante :

DEPENSES				RECETTES			
		BP 2024 + DM	BP 2025			BP 2024 + DM	BP 2025
011	Charges à caractère général	3 927 465	5 174 878	013	Atténuation de charges	3 031 029	3 376 570
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 342 808	5 860 652	70	Vente de services	1 000	251 000
014	Atténuation de produits	1 413 841	1 131 922	73	Impôts et taxes	13 296 313	14 128 556
65	Autres charges de gestion courante	5 713 313	5 854 724	74	Dotations et participations	2 057 730	2 080 168
66	Charges financières	36 586	30 145	75	Revenus des immeubles & autres produits	158 085	86 950
67	Charges exceptionnelles	260	100 000	76	Produits financiers	18 246	17 516
022	Dépenses imprévues	-	-	77	Produits exceptionnels	-	-
68	Provisions	99 141	140 748	78	Reprise sur provisions	99 141	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 533 414	18 293 069	Total des recettes réelles de fonctionnement		18 661 544	19 940 760
023	Virement à la section d'investissement	10 947 658	12 484 389				
042	Opé. D'ordre de transfert entre les sections	577 841	678 327	042	Opé. D'ordre de transfert entre les sections	131 571	201 127
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 525 499	13 162 716	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		131 571	201 127
				R002	Excédent de fonctionnement reporté	9 265 798	11 313 898
TOTAL DEPENSES		28 058 913	31 455 785	TOTAL RECETTES		28 058 913	31 455 785



a) Les dépenses de fonctionnement : des compétences nouvelles qui s'affirment

Compte tenu des incertitudes sur l'évolution des recettes de fonctionnement des collectivités locales en 2025 et selon les mesures qui seront finalement arrêtées par le gouvernement, la décision a été prise de afin de préserver la capacité d'autofinancement de mettre en œuvre un plan pluriannuel de fonctionnement.

Les charges à caractère général Chapitre 011 :

Les inscriptions pour 2025, tiennent compte de plusieurs éléments comme :

➤ **L'accélération de la lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) avec :**

Pour 2025, le besoin de financement s'établit à 1.5 m€ (hors charges de personnel) avec notamment :

- Montant prévisionnel des dépenses pour 2025 concernant le projet de digue du lotissement l'Umbrione à Borgo : 129 k€ (49 k€ de subvention de l'Etat) et autres études lancées : 7 k€
- Montant prévisionnel des études PAPI : 529 k€ (dont 423 k€ de subventions sont attendues de l'Etat et du FEDER),
- Montant prévisionnel du Plan d'études PAPI : 824 k€ (dont 659 k€ de subventions attendues de l'Etat et du FEDER)
- Montant des frais de service (acquisition matériel, véhicule, fournitures, carburants : 81 k€

➤ **La forte poussée de l'inflation** et l'augmentation de certaines dépenses incompressibles (fluides, entretiens des bâtiments et réseaux, les cotisations assurances...),

➤ **Les dépenses du service déchets** qui représentent plus de la moitié de ce poste vont se poursuivre avec une augmentation en raison du renouvellement des marchés publics passés avec une hausse des prix de 10% et une augmentation des tonnages (12% entre 2024 et 2023)

➤ La dynamique liée **à l'émergence des compétences nouvelles** (Mobilité, développement économique, habitat et cadre de vie) qui va se confirmer et qui constituent des dépenses nouvelles.

Les charges de personnel chapitre 012

Le budget annoncé par Le service des Ressources Humaines pour 2025 est de 5,8 m€ soit +9% par rapport au résultat de 2024 qui s'élevait à 5,2 m€ qui témoigne d'un renforcement d'ingénierie partiellement compensé par des participations financières de l'état et d'autres organismes (ADEME,ANCT)L'évolution de la masse salariale repose à la fois sur la maîtrise des effectifs et la prise en compte des évolutions salariales ou réglementaires imposées par l'Etat (augmentation du point d'indice de rémunération, revalorisation des grilles, hausse des cotisations sociales, etc.)- Deux revalorisations du point d'indice qui est utilisé dans le calcul du traitement de base des agents : en juillet 2022 de + 3,5 % et en juillet 2023 de + 1,5 % ;

En 2025, la masse salariale sera impactée par une nouvelle décision de l'Etat, programmée en Loi de Finances, d'augmenter de + 4 points le taux de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales). Cette mesure engendre une dépense supplémentaire estimée à + 21 k€

Constatant le déficit 2023 de la CNRACL (2,3 Md€ en 2023 avec une perspective de déficit à hauteur de 10 Md€ en 2030 (soit 0,3 % du PIB), l'Etat a suivi la recommandation de la Cour des Comptes de faire contribuer les



employeurs territoriaux au retour progressif à l'équilibre financier de la CNRACL. Cette hausse sera suivie de mesures complémentaires à compter de 2026 et jusqu'en 2030.

Les principaux impacts sur la masse salariale par rapport à 2024 seront les suivants :

- L'augmentation de 4% des cotisations CNRACL : 21 k€
- La revalorisation des salaires minimum des salariés SPIC (convention collective) 32 k€
- La revalorisation des agents permanents publics et privés du RIFSEEP et la revalorisation de l'IFSE des agents titulaires : 114 k€
- La prise en compte d'un parcours de formation pour les agents des services de gestion des milieux aquatiques et participation citoyenne : 15 k€
- La prise en compte du GVT (glissement vieillesse technicité) des titulaires implique une hausse de 2.15% à effectif constant : 3 511 985.07 € x 2.15 %, soit environ 76 k€
- Le versement du CET à hauteur de 42 k€
- L'impact sur 2025 des recrutements effectués en cours d'année 2024, la transformation des contrats CDD en CDI / stagiairisation ; les remplacements d'agents partis : 71 k€
- Avancements de grades / promotions internes : 10 k€
- Les créations de postes 2025 : 178 k€ : Détail des postes permanents envisagés et nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'exercice de certaines compétences
- Les saisonniers : 68 k€

DIRECTION SERVICE	POSTE PERMANENT	GRADE	IMPACT COÛT SUR 2025 (en €)	IMPACT DUREE SUR 2025 (en mois)	ETPT
Régie, GPMN	3 stagiaires	C	10 505.25	5	1.42
Collecte	1 agent redevance spéciale	C	17 568.91	6	0.5
Direction générale	1 Chargé de mission Analyse et optimisation	A	58 029.41	8	0.7
Direction du développement territorial	1 chargé de mission Habitat et cadre de vie	A	23 282.97	4	0.33
Total			109 386.54		2.95

EFFECTIF TOTAL

Au 31/12/2024 : 110	Au 31/12/2025 : 120
105 agents 11 élus	109 agents 11 élus

EFFECTIF PAR GRADE

Au 31/12/2024	Au 31/12/2025 (Sous réserve des avancements de grade pour les agents promouvables)
Adjoint administratif : 1 Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe : 1 Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe : 8	Adjoint administratif : 2 (dont 1 stagiaire) Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe : 1 Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe : 7



Attaché : 1 Attaché principal : 0 Directeur Général des services : 1 Directeur Général adjoint des services : 1 Adjoint technique : 9 (dont 3 stagiaires) Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe : 5 Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe : 25 Agent de maîtrise : 4 Agent de maîtrise principal : 9 Ingénieur : 1 (stagiaire) Ingénieur principal : 2 Technicien : 1 Technicien paramédical de classe supérieure : 1	Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe : 1 Attaché : 1 Attaché principal : 0 Directeur Général des services : 1 Directeur Général adjoint des services : 1 Adjoint technique : 3 (dont 1 stagiaire) Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe : 9 Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe : 23 Agent de maîtrise : 4 Agent de maîtrise principal : 8 Ingénieur : 1 Ingénieur principal : 2 Technicien : 1 Technicien paramédical de classe supérieure : 1
Sans grade : 44 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contractuel de droit public : 10 ➤ Agents de droit privé (SPIC) : 21 ➤ Service civique : 2 ➤ Elus : 11 	Sans grade : 44 <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contractuel de droit public : 11 ✓ Agents de droit privé (SPIC) : 22 ✓ Service civique : 0 ✓ Elus : 11

EFFECTIF TITULAIRE PAR FILIERE- CATEGORIE :

Au 31/12/2024 : 67 agents	Au 31/12/2025 : 66 agents
Filière administrative : 14 Filière technique : 52 Filière médico-sociale : 1	Filière administrative : 13 Filière technique : 52 Filière médico-sociale : 1
Catégorie A : 5 Catégorie B : 3 Catégorie C : 59	Catégorie A : 6 Catégorie B : 3 Catégorie C : 58

EFFECTIF STAGIAIRES PAR FILIERE- CATEGORIE :

Au 31/12/2024 : 4 agents	Au 31/12/2025 : 3 agents
Filière administrative : 0 Filière technique : 4 Filière médico-sociale : 0	Filière administrative : 1 Filière technique : 2 Filière médico-sociale : 0
Catégorie A : 0 Catégorie B : 1 Catégorie C : 2	Catégorie A : 1 Catégorie B : 0 Catégorie C : 2

EFFECTIF NON-TITULAIRE :

Au 31/12/2024 : 33 agents	Au 31/12/2025 : 35 agents
Contrats privés : 24 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dont CDI : 21 ➤ Dont CDD : 1 ➤ Dont service civique : 2 Contrats publics : 9 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dont contrat de projet : 6 ➤ Dont emploi permanent : 1 (directeur régies) ➤ Dont accroissement temporaire d'activité : 1 	Contrats privés : 22 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dont CDI : 21 ➤ Dont CDD : 1 ➤ Dont service civique : 0 Contrats publics : 13 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dont contrat de projet : 11 ➤ Dont emploi permanent : 1 (directeur régies) : 1



➤ <i>Dont accroissement saisonnier d'activité : 1</i>	➤ <i>Dont accroissement temporaire d'activité : 1</i>
---	---

EMBAUCHES (hors accroissement d'activité)

Réalisées en 2024	Prévues en 2025
Contrats privés : ➤ <i>Service civique : 2 (nov.)</i> Contrats publics : ➤ <i>Contrat de projet : 2 (EIT en janv + conseiller numérique en mai)..)</i>	Contrats privés : ➤ <i>Stages d'études : 3</i> Contrats publics : ➤ <i>Contrat de projet : 3 (Biodéchets, analyse-optimisation, logement-habitat)</i>

MOUVEMENT DE PERSONNEL (hors accroissement d'activité)

Réalisés en 2024	Prévus en 2025
Mobilité : ➤ <i>Mutation de Nebbiu- Conca d'oru : 1 (avril)</i> ➤ <i>Fin de disponibilité : 1 (août)</i> ➤ <i>Rupture conventionnelle publique : 1</i> Départ à la retraite : 0	Départ à la retraite : 4

LISTE DES AVANTAGES EN NATURE

En 2024	En 2025
- Titres restaurants - Participation employeur pour mutuelle santé et prévoyance - Carte Corse-Eco développement - Distributeur de boissons froides-chaudes	- Titres restaurants - Participation employeur pour mutuelle santé et prévoyance (revalorisation) - Carte Corse-Eco développement - Distributeur de boissons froides-chaudes

TEMPS DE TRAVAIL 2023 ET 2024 : 35h00**ACTION SOCIALE DU PERSONNEL :**

L'action sociale à destination du personnel de la Communauté de communes représente pour l'exercice 2025 la somme de **198 k€** :

- Les tickets restaurants : 227 k€ (dont 136 k€ pris en charge par l'employeur)
- La participation employeur à la prévoyance garantie maintien de salaire : 55 k€
- La carte Corse-Eco Développement : 1 521 €
- L'arbre de Noël : 5 368 €

En 2025, les montants consacrés à l'action sociale du personnel seront supérieurs à ceux de 2024, et ce pour tenir compte d'une part des nouveaux agents qui vont rejoindre la Communauté de Communes en 2025 et l'effet de la revalorisation de la participation employeur à la santé et à la prévoyance sur une année entière.

**Les autres charges de gestion courante chapitre 65**

- Les dépenses liées à la gestion de la compétence déchet : Les modalités de l'appel à cotisation SYVADEC ont évolué depuis 2024 : le soutien au tri qui faisait l'objet mensuellement de l'émission d'un titre de recettes au chapitre 74 est directement intégré dans l'appel à cotisation et non plus versé de façon séparée.

Par ailleurs la cotisation est modulée selon les performances de collecte sélective valorisée (emballages, papier, carton et biodéchets) des adhérents.

Le montant de la cotisation à la tonne de la communauté de communes est de 441 €. La cotisation 2025 avec ces nouvelles modalités s'élève à 5,2 m€

- Les crédits alloués à L'office de tourisme intercommunal ne traduit que partiellement les efforts de la collectivité en matière d'attractivité du territoire (cf promotion des sentiers, du nettoyage des plages, du patrimoine)

	2021	2022	Evolution 2022/2021	2023	Evolution 2023/2022	2024	Evolution 2024/2023	2025	Evolution 2025/2024
Indemnités de fonction	154 080	159 430	3%	157 695	-1%	159 842	1%	164 620	3%
Autres contributions (SYVADEC)	4 655 435	4 767 973	2%	4 675 186	-2%	5 009 524	7%	5 165 104	3%
Subventions de fonctionnement (OTI)	250 000	300 000	17%	408 500	27%	450 000	9%	500 000	10%
Subventions / Participations				-21 000		25 000		25 000	
Créances admises en non-valeur						-		10 000	
Autres charges	-	-		456		1 315		0	
TOTAL	5 059 515	5 227 403	3%	5 220 838	0%	5 645 680	8%	5 854 724	4%

A ce chapitre, l'inscription budgétaire totale proposée, en tenant compte des indemnités des élus, s'élèverait donc à 5,8 m€.

Les charges exceptionnelles Chapitre 67 et les atténuations de produits Chapitre 014

Les atténuations de produits sont constituées par le reversement du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) et la part CPS reversé aux communes membres dont le montant à ce stade est estimé à 1.3 m€.

b) Les recettes de fonctionnement : des recettes fiscales limitées ; des prévisions prudentes**Les produits des services, du domaine et ventes diverses chapitre 70 :**

Il est proposé d'inscrire 251 k€ comme qui représente le loyer versé par Météo France pour l'implantation d'un télémètre à nuage sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes de Marana Golo et une estimation de la redevance spéciale qui sera mise en place au deuxième semestre 2025

Ce chapitre pourra évoluer si des mutualisations sont proposées et ainsi refacturées.

**Les impôts et taxes chapitre 73**

Il n'est pas envisagé de hausse du taux des taxes pour l'année 2025. L'inscription proposée tient compte de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions, des taxes directes locales pour 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
TH	389 190	469 210	484 434	424 522	425 000
TFB	1 783 330	1 876 426	2 026 464	2 154 154	2 348 000
TFNB	17 194	19 277	19 331	20 014	21 800
CFE	693 834	726 793	890 446	946 862	1 032 100
TEOM	5 561 089	5 920 253	6 436 729	6 856 797	7 113 900
GEMAPI		50 186	50 425	50 443	150 000
FRACTION TVA	1 752 786	1 952 729	1 973 146	1 972 567	1 980 000
VERS. MOBILITE					284 256
TAXE DE SEJOUR		358 506	493 697	523 785	570 000
	10 197 423	11 373 380	12 374 672	12 949 144	13 924 256
EVOLUTION		11.53%	8.80%	4.64%	7.53%

La taxe GEMAPI sera réévaluée à 150 000 €. Les dépenses estimées pour cette nouvelle compétence en section d'investissement et de fonctionnement sont de 1.5 m€. Avec des subventions de l'état et du FEDER estimées à ce stade du projet à 1.08 m€

L'instauration du versement mobilité a été programmée pour la fin d'année 2025. A ce stade du projet son montant est estimé à 285 k€

Les dotations, subventions et participations chapitre 74

Il est proposé l'inscription de 2m€. L'inscription est un prévisionnel en l'absence à ce stade de l'élaboration du budget des notifications des produits prévisionnels pour 2025

La dotation d'intercommunalité pour 2025, est prévue en augmentation de 10% conformément à l'annonce de sa progression faite dès la loi de finances 2024

	2021	2022	Evolution 2022/2021	2023	Evolution 2023/2022	2024	Evolution 2024/2023	2025	Evolution 2025/2024
Dotation d'intercommunalité	177 417	195 949	9,46%	219 023	10,53%	266 045	17,67%	292 650	9,09%
Dotation de compensation	566 582	575 909	1,62%	661 474	12,94%	697 027	5,10%	750 311	4,76%
Part CPS à reverser						890 442	100.00%	890 442	0.0%
Total	743 999	771 858	5.54%	880 497	11.74%	1 853 514	40.92%	1 933 403	4.61%

Les autres produits de gestion courante, produits financiers et produits exceptionnels chapitres 75-76-77

L'article comptable 757-4 regroupent une partie des subventions liées aux différentes études entamées et dont le solde de versement est prévu sur 2025.



Les produits financiers correspondent aux intérêts de l'emprunt remboursé par le budget annexe de l'assainissement au budget principal (emprunt versé en 2018 avec un remboursement sur 30 années au taux de 1.84%.

Le chapitre 77 est un chapitre de recettes exceptionnelles qui sont par nature ponctuelle et imprévisible. Pour l'exercice 2025, il n'y a donc pas de crédits ouverts

	2021	2022	2023	2024	2025
75- Autres produits de gestion	61 777	8 218	77 205	245 432	48 000
76- Produits financiers			18 976	18 297	17 516
77- Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
Total	61 777	8 218	96 181	263 729	65 516

Les atténuations de charges chapitre 014

Il s'agit d'une part du transfert de charges des budgets annexes au budget principal qui se fait désormais sur la base ces charges réelles des frais de personnel (012) auquel s'ajoute 150 k€ pour les remboursements par les assurances des arrêts maladies.

Chapitre 013	2021	2022	2023	2024	2025
Rbt frais de personnel	1 756 776	1 923 750	2 801 576	2 859 777	3 216 570
Rbt Frais médicaux	204 774	102 907	113 046	164 136	150 000
Total	1 961 550	2 026 657	2 914 622	3 023 913	3 366 570

c) Des projets d'investissements ambitieux (2025-2028)

Une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) a été réalisée simultanément à la préparation budgétaire 2025 et les détails sont présentés ci-après. La mise en place de ce PPI conduit à une évaluation de son montant à 43,1 m€ (dont 9.8 m€ sur 2025) sur la période 2025-2028 ainsi que le mode de financement.

En parallèle de ces projets, une enveloppe est prévue pour les dépenses « courantes, annuelles » sur la période 2025-2028. Ces dépenses courantes concernent des travaux de maintien et d'amélioration du patrimoine de la communauté de communes, le remplacement et la modernisation du matériel nécessaire à l'activité des services, le développement des outils numériques ainsi que tous les aménagements extérieurs, et la préservation de l'environnement.

La gestion des risques des milieux naturels (Révision AP : 17 m€)

La compétence communautaire est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle a pour objectif d'atteindre et de maintenir un bon état des milieux aquatiques et de limiter les conséquences négatives des inondations tant humaines que matérielles et environnementales.

Cette compétence s'organise autour de trois idées clés :

- Gérer l'eau à l'échelle du bassin versant



- Laisser plus d'espace aux rivières
- Ralentir, favoriser ou prévenir l'écoulement des eaux

Les missions de la GEMAPI peuvent aussi bien concerner la réalisation d'études que l'exécution de travaux. L'exercice de la compétence comporte des actions d'information et de sensibilisation, la réalisation d'aménagements hydrauliques ou encore la gestion de ces ouvrages.

Le plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) s'est accompagné d'une déclaration d'intérêt général (DIG) qui autorise la collectivité à intervenir sur des parcelles privées (après autorisation des propriétaires).

Mobilité et aménagement Urbain (Révision AP : 10.2 m€)

Il est proposé de reporter l'AP créée dès 2023 sur les exercices 2025-2028 avec une révision des montants et un projet global intitulé : Mobilité et aménagement urbain

L'importance des investissements est estimée 10.2M€ cette compétence monte en puissance. Les travaux sont prévus sur 4 ans comprenant principalement le réaménagement de la voirie du cordon lagunaire : aménagement de voies douces, piste cyclable, bordure, sécurisations de certains points.

En premier lieu la Communauté de communes propose le remplacement du dispositif d'éclairage public de la Marana. Le parc est vétuste et énergivore. Pour mener ce programme la Communauté de communes a sollicité l'appel à projet de l'AUE EDF ainsi que sur le Fonds Vert. Les études de conception de projet se poursuivent sur 2025. Les travaux débutent 1^{er} semestre 2025

Par ailleurs cette AP comprend également des travaux de sécurisation, d'aménagement de parkings ainsi que d'aires de repos et d'accès à la mer ; le déploiement d'une offre de location de vélos électriques et l'aménagement de la piste cyclable du Lido de la Marana

Il est enfin prévu la réalisation d'une voie douce

Fonds de concours développement et attractivité des communes rurales 2022-2026 (700 k€)

L'AP va se poursuivre sur la période 2025-2026 mais les montants des CP avec les montants réactualisés.

Stratégie Immobilière (Révision : 10,9 m€)

La CCMG doit se doter d'une nouvelle stratégie immobilière incluant des acquisitions foncières et l'aménagement des locaux aux vues des enjeux attachés aux différentes compétences qu'elle porte et tout particulièrement le Développement économique, les Mobilités, ainsi qu'à terme l'habitat et cadre de vie.

Par ailleurs les travaux concernant les locaux du service de collecte et son unité technique sont en voie d'achèvement. Ils permettront d'améliorer l'accueil du public et la qualité de vie au travail des agents mais aussi de sécuriser le site.

La Communauté de Communes prévoit également de lancer dans un programme d'agrandissement et de modernisation du siège pour y intégrer les services de la direction du développement du territoire : mobilités, transition écologique, développement économique et PAT

**Tourisme et attractivité du territoire (Révision : 644 k€)**

L'émergence de la direction du développement du territoire permettra d'affiner en cours d'année les AP qui lui sont rattachés. Toutefois les sentiers de randonnée s'achèvent à l'horizon 2025 pour ce qui concerna la première tranche du plan local des itinéraires de randonnées.

La modernisation et le renouvellement de la flotte automobile et du matériel roulant (1.3m€)

Il est proposé de mobiliser 1,3m€ pour renouveler la flotte automobile et le matériel roulant de la collectivité. En accord avec la stratégie nationale « bas carbone » nous procéderons à l'acquisition de véhicules plus propres dont des véhicules électriques. A plus court terme la collectivité pourrait se doter également de bennes à ordures ménagère et d'une laveuse de bacs dans la cadre de l'optimisation des collectes qui sera validé en cours d'année.

Le service de l'aménagement des espaces naturels devra remplacer son tracteur et se doter de nouveaux matériels dans le cadre de l'entretien des espaces naturels notamment de la GEMAPI.

Le service mobilité pourrait se doter dès 2027 d'un bus

L'enveloppe courant annuelle s'élève à 1.5m€ sur l'exercice 2025. Le montant de cette enveloppe permet d'améliorer et de moderniser l'actif de la collectivité et également de petits travaux d'aménagements et d'équipements courants.

Tableau récapitulatif :

ENVELOPPE PROJET	AP INITIALE	REVISION	AP REVISEE	CP CONSOMMES 2024	CP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028	Total
					A REPENDRE DE 2024	CP NOUVELLE				
DEPENSES										
GEMA-PI	3 691 420	13 613 091	17 304 511	213 344	726 143	525 024	3 035 000	4 415 000	8 390 000	17 304 511
DFCI	522 500	- 340 000	182 500	115 354	7 146	15 000	15 000	15 000	15 000	182 500
GEMAPI : acquisition de matériel	1 011 520	- 750 000	261 520	48 575	- 37 055	100 000	50 000	50 000	50 000	261 520
GEMAPI-PPRE		14 000 000	14 000 000			250 000	2 075 000	3 850 000	7 825 000	14 000 000
PAPI : Etudes préalables et travaux	1 416 400	703 091	2 119 491	19 491	665 976	34 024	400 000	500 000	500 000	2 119 491
PI Projet Umbrione : Etudes préalables et travaux	741 000		741 000	29 923	90 077	126 000	495 000			741 000
Mobilité et aménagement Urbain	8 703 215	1 573 550	10 276 765	104 028	634 787	2 137 950	2 750 000	2 385 000	2 265 000	10 276 765
Mobilité : Déploiement service vélo & covoiturage	1 600 000	82 550	1 682 550		69 600	112 950	500 000	500 000	500 000	1 682 550
Mobilité : installation abri-bus		400 000	400 000			100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Eclairage Public cordon lagunaire	1 424 000	- 244 000	1 180 000	-	100 000	475 000	485 000	120 000	-	1 180 000
Sécurisation zones sensibles	729 215	135 000	864 215	67 939	1 276	300 000	165 000	165 000	165 000	864 215
Aménagements (revêtement chaussée + bordures); voies douces; piste cyclable	4 950 000	1 200 000	6 150 000	36 089	463 911	1 150 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	6 150 000
Fonds de concours développement et attractivité du territoire 2022 – 2026	700 000		700 000	95 634	104 366	250 000	250 000			700 000



Fonds de concours	700 000		700 000	95 634	104 366	250 000	250 000			700 000
Stratégie Immobilière	9 007 000	1 923 000	10 930 000	953 259	673 740	2 740 000	2 593 000	3 200 000	2 770 000	10 930 000
Siège	3 247 000	1 753 000	5 000 000	104 469	102 531	400 000	423 000	2 200 000	1 770 000	4 530 000
Service collecte / locaux techniques	1 760 000	170 000	1 930 000	848 791	571 209	340 000	170 000			1 930 000
Acquisitions foncières et aménagement	4 000 000		4 000 000	-		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
Tourisme et attractivité du territoire	892 200	- 247 878	644 322	41 150	391 050	-	180 122	16 000	16 000	644 322
Sentiers de randonnées + petit patrimoine	892 200	- 247 878	644 322	41 150	391 050		180 122	16 000	16 000	644 322
PAT										-
Aménagement des plages										-
Modernisation et renouvellement de la flotte automobile et du matériel roulant	1 747 500	- 400 000	1 347 500	-	547 500	350 000	200 000	200 000	50 000	1 347 500
Matériel roulant : service collecte ; aménagement ; mobilités	1 370 000	- 300 000	1 070 000	0	470 000	300 000	150 000	150 000		1 070 000
Flotte automobile Renouvellement	377 500	- 100 000	277 500	0	77 500	50 000	50 000	50 000	50 000	277 500
ENERGIE/PCAET/COT	412 200		412 200	-	-	225 000	187 200			412 200
Transition Eco / Energie/ PCAT	412 200		412 200			225 000	187 200			412 200
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	25 153 535	16 461 763	41 615 298	1 407 415	3 077 587	5 227 974	8 195 322	10 216 000	13 491 000	41 615 298
ENVELOPPE COURANT						2025	2026	2027	2028	Total
Modernisation du patrimoine						50 000				50 000
Renouvellement et modernisations des moyens généraux						450 000				450 000
PAT						60 240				60 240
Matériel « service collecte »						985 420				985 420
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES						1 545 660	-	-	-	1 545 660
TOTAL GENERAL	-	-	-	-	3 077 587	6 773 634	-	-	-	43 160 958

e) L'endettement de la collectivité

La communauté de Communes de Marana Golo n'envisage pas de contracter un nouvel emprunt en 2025.

Concernant le budget principal, et à ce stade des orientations budgétaires pour 2025, il est proposé de maintenir le niveau d'endettement ramené à 1 697 756 € au 01/01/2025. Un prêt établi auprès du crédit agricole a pris fin le 30/06/2024, il reste un seul prêt en cours.

Concernant le budget annexe de l'eau, et à ce stade des orientations budgétaires pour 2025, il est proposé de maintenir le niveau d'endettement ramené à 430 266 € au 01/01/2025 avec deux prêts en cours dont un établi auprès du crédit agricole arrive à terme le 20/03/2025.

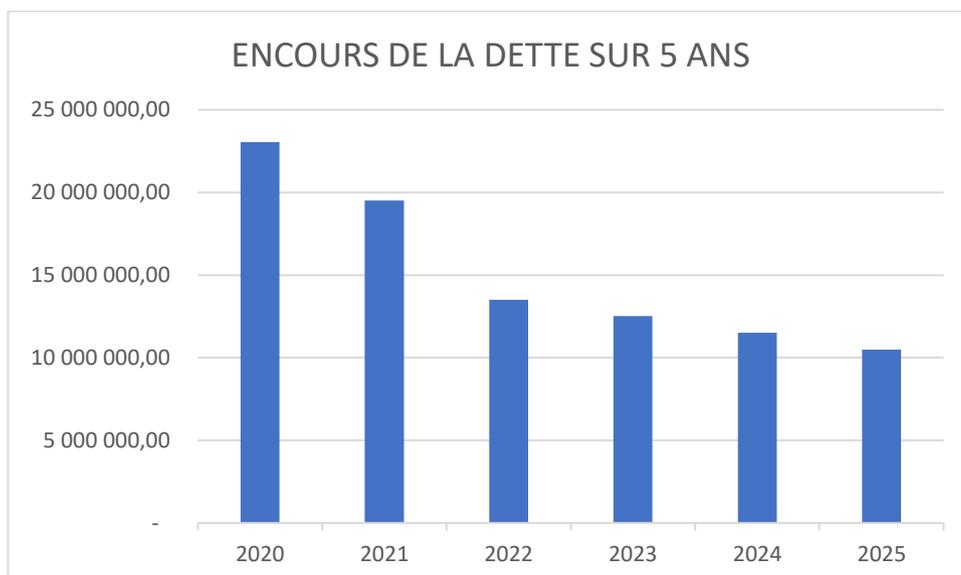


Concernant le budget annexe de l'assainissement et à ce stade des orientations budgétaires pour 2025 il est proposé de maintenir le niveau d'endettement ramené 8 355 224 € au 01/01/2025. Un prêt établi auprès de la Crédit agricole va prendre fin le 20/03/2025.

Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 01/01/2025	
En cours : 10 483 248 €	Nombre d'emprunts : 9
Taux moyen : 3.80 %	

Charges financières 2025	
Annuité : 1 017 870,54 €	Capital : 778 762,95 €
Intérêt : 239 107,59 €	ICNE : 42 834.42 €



Extinction

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2025	1 000 354,37	221 591,42	778 762,95	10 483 248,44
2026	831 015,56	195 678,75	635 336,81	9 704 485,49
2027	830 989,21	175 846,97	655 142,24	9 069 148,68
2028	831 089,36	155 279,69	675 809,67	8 414 006,44
2029	682 224,32	135 600,59	546 623,73	7 738 196,77
2030	632 626,58	123 549,06	509 077,52	7 191 573,04
2031	632 598,89	111 794,78	520 804,11	6 682 495,52
2032	632 675,71	99 757,31	532 918,40	6 161 691,41
2033	632 542,45	87 105,97	545 436,48	5 628 773,01



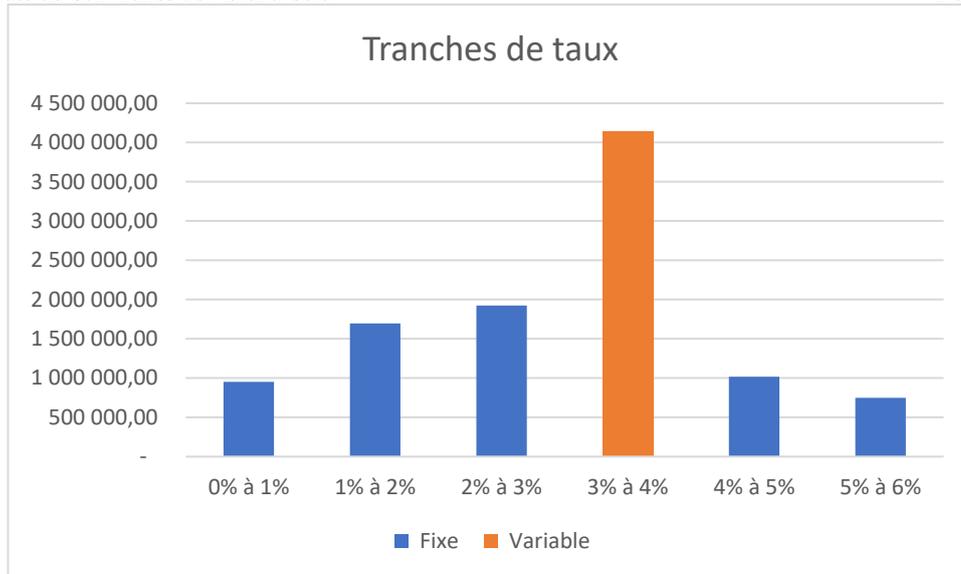
2034	514 033,26	76 353,13	437 680,13	5 083 336,53
2035	514 004,14	69 023,25	444 980,89	4 645 656,40
2036	514 056,46	61 625,56	452 430,90	4 200 675,51
2037	476 521,98	53 911,36	422 610,62	3 748 244,61
2038	364 223,03	47 851,90	316 371,13	3 325 633,99
2039	364 192,44	42 708,53	321 483,91	3 009 262,86
2040	364 218,97	37 511,06	326 707,91	2 687 778,95
2041	364 130,09	32 084,23	332 045,86	2 361 071,04
2042	364 098,32	26 597,73	337 500,59	2 029 025,18
2043	364 066,15	20 991,13	343 075,02	1 691 524,59
2044	364 065,58	15 293,51	348 772,07	1 348 449,57
2045	301 954,24	9 626,01	292 328,23	999 677,50
2046	239 874,52	6 535,91	233 338,61	707 349,27
2047	239 840,71	4 069,81	235 770,90	474 010,66
2048	239 817,67	1 577,91	238 239,76	238 239,76

Index

- La dette du budget principal est sans risque puisque l'emprunt qui la compose est à taux fixe. Le taux est de 1.84 % auprès de la Caisse d'épargne
- La dette du budget Eau est sans risque puisque les deux emprunts qui la composent sont à taux fixe. Le taux moyen est de 4.86%. La dette est répartie auprès de deux établissements bancaires (Caisse d'épargne 52% - Crédit Agricole 48%)
- La dette du budget assainissement est composé à 54% de taux fixe et 46% sont indexés sur le taux du livret A (soit 3.3% en 2024 contre 1.25%) Le taux moyen est de 3.77 %. La dette est en grande partie réalisée auprès de la Caisse d'épargne 86%, Crédit agricole 3% et une avance avait été versée par le budget principal 11%

Coût

Taux	Fixe	Variable	%	Encours
0% à 1%	951 966,00	-	9%	951 966,00
1% à 2%	1 697 756,96		16%	1 697 756,96
2% à 3%	1 923 356,34	-	18%	1 923 356,34
3% à 4%	-	4 143 898,89	40%	4 143 898,89
4% à 5%	1 019 046,50	-	10%	1 019 046,50
5% à 6%	747 223,75		7%	747 223,75
TOTAL	6 339 349,55	4 143 898,89	100%	10 483 248,44



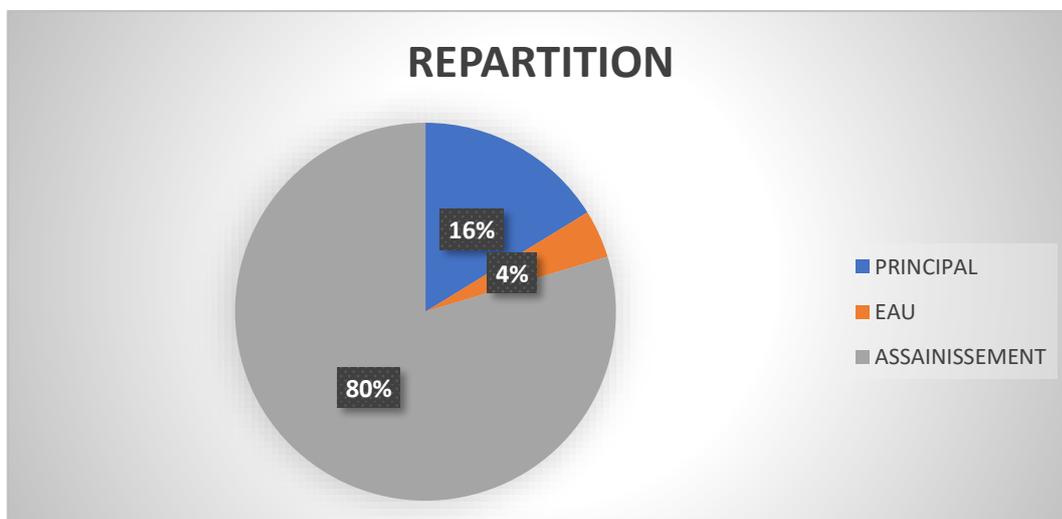
Durée de vie

Encours : 10 483 248,44 €
Durée de vie moyenne : 10 ans, 11 mois
Durée résiduelle : 23 ans, 11 mois

Affectation

BUDGET	MONTANT	%
PRINCIPAL	1 697 756,96	16,19%
EAU	430 266,56	4,10%
ASSAINISSEMENT	8 355 224,92	79,70%
Total	10 483 248,44	100%

Détail





Budget	Organisme Prêteur	Désignation	Taux	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Date de fin
Assainissement	CRCAMC	Tx prioritaires	4,25%	16/11/2009	764 894,42	74 620,98	20/03/2025
Assainissement	C. Epargne	Schéma direc.	5,48%	26/05/2008	1 150 580,84	404 746,55	25/02/2029
Assainissement	C. Epargne	STEP Borgo	4,94%	15/10/2013	1 500 000,00	856 636,16	25/10/2033
Assainissement	C. Epargne		2,84%	27/04/2015	2 500 000,00	1 923 356,34	25/04/2045
Assainissement	C. Epargne	Indexé Livret A (1,25%)	3,30%	08/11/2018	5 000 000,00	4 143 898,89	20/11/2048
Assainissement	Budget Principal	Délib 57/2018	1,84%	02/07/2018	1 189 956,00	951 966,00	05/09/2048
					12 105 431,26	8 355 224,92	
Eau	C. Epargne	Oss. Ouest	5,48%	24/10/2008	973 568,00	342 477,20	25/02/2029
Eau	CRCAMC	Oss. Ouest	4,25%	16/11/2009	899 876,00	87 789,36	20/03/2025
					1 873 444,00	430 266,56	
Principal	C. Epargne	PPI	1,84%	11/08/2017	2 500 000,00	1 697 756,96	16/08/2037
					2 500 000,00	1 697 756,96	
					16 478 875,26	10 483 248,44	

f) Analyse prospective de l'autofinancement

La première année de la prospective financière s'appuie sur le dernier compte administratif qui va être adopté, tout en tenant compte des données du budget primitif de l'exercice en cours. A partir de ce compte administratif des hypothèses d'évolution sont appliquées qui permettront d'anticiper les comptes administratifs suivants.

Elle permet donc d'anticiper la structure financière de la Communauté de Communes et de vérifier sur le moyen terme le maintien de sa solvabilité, compte-tenu des compétences exercées et des projets.

Les hypothèses d'évolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement sont déterminées au regard du contexte actuel national et local, modulées en fonction des informations recueillies et validées par la collectivité lors de réunion de travail.

Prospective 2025-2028 : principales hypothèses Fiscalité et dotations

➤ Principales recettes de fonctionnement :

- Evolution nominale des bases fiscales (revalorisation annuelle liée à l'inflation de l'année précédente) : + 1,6 % en 2024, puis + 1,75 % sur la période prospective (inflation prévisionnelle)
- Evolution physique bases fiscales (4%) : évolution très prudente calculée à partir de la rétrospective
- Hausse des taux de fiscalité : aucune hausse pour la taxe d'habitation (résidences secondaires ou logements vacants)
- Fiscalité : aucune hausse sur la période (TH, TF, CFE)



- Fraction de TVA versée en compensation de la suppression de la TH et de la CVAE : gel en 2025 (conforme au projet de loi de finances) ainsi que sur la période prospective (hypothèse pessimiste)
 - Taxe GEMAPI : augmentation de 50 k€ / an en fonction de l'avancement des études
 - Dotation Intercommunalité : Légère progression sur la période
 - Mise en place de la redevance spéciale dès fin 2025 avec une progression de 50 k€ / an
 - Mise en place du fonds mobilité dès fin 2025
- Principales dépenses de fonctionnement
- Masse salariale : + 9 % en 2025, soit 558 167 € (dont une partie est refacturée aux budgets annexes). Notamment : Hausse de la cotisation CNRACL, hausse des cotisations URSSAF, Avancements de grade et d'échelon, Rattrapage des vacances de postes (postes créés mais non pourvus) ; ensuite le GVT à 2.15%
 - Taxe de séjour reversée : 500 k€ à l'Office de tourisme et 50 k€ à la CDC
 - Cotisation SYVADEC : 5,2 m€ en 2025 ; ensuite une progression estimée à 5% / an
- Principales hypothèses Investissement
- Dépenses : cf PPI ci-après
 - Recettes : FCTVA : Maintien du taux à 16,404 %
 - Subvention : à ce stade en fonction des projets (cf PPI 2025-2028) et des demandes déposées

Les hypothèses en section de fonctionnement de 2024 à 2028

DEPENSES	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	OBSERVATIONS
Charges à caractère général (011)	3 842 191	5 174 878	5 330 124	5 490 028	5 654 729	Evolution exceptionnelle en 2025 en raison de la mise en place des nouvelles compétences et des études lancées. Ensuite augmentation de 3% / an
Charges de personnel (012)	5 290 185	5 860 652	5 986 656	6 115 369	6 246 850	Evolution de 9% en 2025 (finalisation des embauches) puis 2,15% (GVT) pour la suite
Autres charges de gestion (65)	5 645 680	5 854 724	6 116 272	6 390 798	6 678 950	Voir détail ci-dessous
OTI (6574)	450 000	500 000	500 000	500 000	500 000	Constante
SYVADEC (6548)	5 009 124	5 165 104	5 423 359	5 694 527	5 979 254	Cotisation 2024 avec déduction soutien (cf courrier SYVADEC) puis augmentation de 5% / an
Indemnités (653-)	159 843	164 620	167 912	171 271	174 696	Evolution de 2% / an
Autres (658)	26 713	25 000	25 000	25 000	25 000	Constante
Charges Financières (66)	36 539	30 145	28 209	25 958	23 666	Selon tableau d'amortissement des emprunts
Atténuation de produits (013)	1 413 841	1 131 922	1 131 922	1 131 922	1 131 922	Part CPS des communes non inscrite + FPIC (stabilité). Année 2024 plus élevée suite rég TH 2018 et RDFP
Charges Spécifiques (67)	252	-	-	-	-	Charges exceptionnelles celles-ci sont de nature ponctuelle et imprévisible



Provisions CLIENTS DOUTEUX	6 926	6 988	9 298	2 246	1 000	Cf RAR SGC
Provisions CAB	42 000	-				
Provisions Taxe additionnelle		92 044				Uniquement sur la période où la taxe était au forfait
Provisions CET	50 215	41 716	43 802	45 992	48 291	Augmentation de 5%/an
Total des dépenses	16 327 829	18 193 069	18 646 283	19 202 313	19 785 407	

RECETTES	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	OBSERVATIONS
TH-TF-CFE (73)	3 546 322	3 826 900	3 979 976	4 139 175	4 304 742	Evolution de 4% par /an des bases fiscales
Fraction de TVA (73)	1 972 567	1 980 000	1 980 000	1 980 000	1 980 000	Evolution stable (gel)
TEOM (73)	6 856 797	7 363 000	7 957 520	8 625 821	9 370 854	Evolution de 4% par /an; et RS (prog 50000€/an)
Taxes de Séjour (73)	653 995	570 000	570 000	570 000	570 000	2024 décalages paiement - stabilité à partir de 2025
Autres impôts	76 072	300 000	675 000	675 000	675 000	Autres impôts -stabilité (jeu, VM)
GEMAPI (73)	50 443	150 000	250 000	300 000	300 000	Augmentation prévue à partir de 2025 en fonction de l'avancement du projet
Dotations de Compensation (74)	1 844 881	2 080 168	2 100 970	2 121 979	2 143 199	Evolution de 1% / an au regard des évolutions passées + Aides embauches
FPIC (73)	221 283	200 000	200 000	200 000	200 000	Stabilité du FPIC sur la période
DI (74)	266 045	292 650	321 914	354 106	389 516	Selon la LFI 2024 augmentation de 20% en 2024, puis 10%
Produit des services (70) / Produits de gestion (75)	246 342	86 950	48 000	48 000	48 000	Contrat de location sur 3 ans 2022-2024 + Sub études (RS voir 73 TEOM)
Produits financiers (76)	18 297	17 516	16 056	15 327	14 597	Selon tableau amort
Remb rém. Personnel (014)	3 024 110	3 376 570	3 449 166	3 552 641	3 359 220	Augmentation de 2.15% conformément aux prévisions du chapitre 012
Soutien SYVADEC (74)						Cf RAR SGC
Total des recettes	18 777 154	20 243 754	21 548 602	22 582 049	23 655 129	

Les hypothèses en section d'investissement de 2024 à 2028

Section d'INV	2024	2025	2026	2027	2028
Total Dépenses INV	2 309 747	10 506 099	8 766 023	10 654 425	14 018 712
Dépenses d'équip	1 827 553	9 851 221	8 195 322	10 216 000	13 491 000
Fds de concours	81 661	354 366	250 000		



Capital	317 103	119 273	121 482	123 733	126 026	Selon tableau d'amortissement des emprunts
Autres Dépenses						Charges exceptionnelles celles-ci sont de nature ponctuelle et imprévisible
Reprise de Subv.	83 430	181 240	199 218	314 692	401 686	Base sub / 40 ans
Total Recettes INV	1 288 177	2 843 768	6 745 411	6 109 440	8 533 692	
Subventions	597 062	719 122	4 618 954	3 479 776	5 165 120	En fonction des estimations à ce stade des projets
FCTVA	166 705	1 454 395	1 209 925	1 508 249	1 991 757	Taux 16,404% sur 90% des dépenses d'inv
Autres	39 665	39 665	39 665	39 665	39 665	Selon le tableau d'amortissement
Dotations aux amort	484 744	630 586	876 867	10 81 750	1 337 150	Base Biens/40 ans

Total dépenses	2 309 746	10 506 099	8 766 023	10 654 425	14 018 712
Total recettes	1 288 176	2 843 768	6 745 411	6 109 440	8 533 692
Solde	-1 021 569	- 7 662 331	- 2 020 612	- 4 544 985	-5 485 020

CAF Nette	2 231 362	1 931 412	2 780 837	3 256 003	3 743 696
Fds de roulement : utilisation	11 246 007	12 356 660	6 625 741	7 385 966	6 096 984
Nouvel emprunt					
Solde final	12 356 660	6 625 741	7 385 966	6 096 984	611 964

La capacité d'investissement de ce budget a été calculée compte-tenu des contraintes suivantes :

- Subventions : en fonction des estimations à ce stade des projets

Rappel du solde de clôture au 31/12/2024 : 12 275 538 €

- Dont Fonctionnement : 11 313 898€
- Dont investissement : 958 640€

Au regard des capacités d'investissements rendues possibles grâce à la fois à des choix difficiles opérés sur la fiscalité et aux résultats de la CCMG ces quatre prochaines années vont être marquées par un fort investissement pour répondre aux besoins des habitants du territoire de la CCMG.

Compte-tenu des hypothèses évoquées, les capacités d'autofinancement et ratios d'endettement évoluent de la façon suivante :

	2024	2025	2026	2027	2028
Excédent Brut de FCT	2 485 864	2 080 830	2 930 528	3 405 695	3 893 387
CAF Brute	2 449 325	2 050 685	2 902 319	3 379 737	3 869 721
CAF Nette	2 132 222	1 931 412	2 780 837	3 256 003	3 743 696

	2024	2025	2026	2027	2028	
En cours de la dette	1 697 757	1 578 484	1 457 002	1 333 269	1 207 243	
Capacité de désendet.	0,69	0,77	0,50	0,39	0,31	Inférieure à un an (seuil limite 12 ans)
Ratio de surendettem.	9%	8%	7%	6%	5%	Mesure la solvabilité. Le seuil critique se situe à 40%
Taux d'épargne nette	0,11	0,08	0,13	0,14	0,16	



La capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes, se stabilise entre 8 et 16% des recettes de fonctionnement. Une bonne santé financière s'apprécie entre 5 et 8%. D'où la nécessité de conserver en section de fonctionnement, une partie de l'excédent de fonctionnement provenant des années antérieures.

La Communauté n'est pas endettée. Son ratio de surendettement (encours de dette / recettes réelles de fonctionnement) passe de 9% en 2024 à 6% en 2028. Ce ratio dans les communautés de communes oscille entre 40% et 80%.

Sa capacité de désendettement est inférieure à 1 an (rappelons que l'Etat juge qu'une collectivité est endettée lorsque ce ratio est supérieur à 12 ans).



III. EVOLUTION DES BUDGETS DES SPIC : Vue synthétique

En plus de son budget principal, la Communauté de communes dispose de 2 budgets annexes à caractère industriel et commercial, appelé SPIC. Ces budgets ont comme particularité de devoir s'équilibrer par leurs propres ressources et disposer de leurs propres comptes de trésorerie.

a) Le budget annexe de l'eau potable

1. Le budget de fonctionnement 2025

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	3 429 120,00	70	Vente de services	4 552 000,00
014	Atténuation de produits	714 890,00	74	Dotations et participations	-
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	75	Autres produits	-
66	Charges financières	26 087,68	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	77	Produits exceptionnels	20 000,00
68	Provisions	139 685,97	78	Reprise sur provisions	100 000,00
022	Dépenses imprévues	-			-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 342 783.65	Total des recettes réelles de fonctionnement		4 672 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 138 526.15			
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	788 054,92	042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	421 619,27
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 926 581.07	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		421 619,27
			R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 175 745.45
TOTAL DEPENSES		6 269 364.72	TOTAL RECETTES		6 269 364.72

- Nombre d'abonnés : 15 253 au 31/12/2024
- Volume facturé : 1 682 238 m³ au 31/12/2024

Analyse tarifaire du service pour 2025 :

Le tarif se compose :

- D'une part fixe, de 35.00 €/an pour un compteur de calibre 3m3
- D'une part variable de 1.15€/m3 pour les consommations entre 1 et 120 m3
1.50€/m3 pour les consommations entre 121 et 330 m3
2.20€/m3 pour les consommations au-delà de 331 m3
- D'une redevance Agence de l'Eau « préservation des ressources en eau », de 0.06831€/m3
- D'une taxe « consommation Eau » reversée à l'agence de l'eau de 0.43€/m3
- D'une redevance Agence de l'Eau « prélèvement ressource en eau » de 0.01€/m3
- De la TVA à 2.1%



Le tarif moyen résultant pour une facture de 120m³ est de 1.99€/m³ TTC en 2025 soit un niveau particulièrement performant (la moyenne nationale étant à 2.13 €/m³ en 2024).

2. Les opérations d'investissement projetées en 2025

Opération	Programme d'investissement	Dépenses HT	Recettes	Solde à Financer
103	Etanchéités des réservoirs	140 000.00		140 000.00
400	Protection des captages	150 000.00		150 000.00
800	Renforcement des capacités de stockage	130 000.00		130 000.00
1400	Mise en application du schéma directeur	871 310.00		871 310.00
101	Matériel	500 000.00	60 000.00	440 000.00
300	Augmentation de la capacité de pompage de la station du golo	83 795.00	50 277.00*	33 518.00
300	Travaux courants	600 000.00		600 000.00
300	Dévoisement du réseau AEP du passage à gué du Bévinco – Commune de Biguglia)	70 000.00		70 000.00
900	Appel à projets	45 100.00		45 100.00
1100	Schéma directeur AEP Plaine	83 000.00	26 600.00	56 400.00
1300	Pose de vannes de sectionnement		74 380.00	- 74 380.00
		2 673 205.00	160 980.00	2 512 225.00

- Subvention demandée (attente de l'arrêté d'attribution ; non inscrite au BP)

Opérations courantes dans l'attente du schéma directeur :

- **Opération 103 – Etanchéité des réservoirs (DEP 140.000,00 HT) :** Opération entamée fin en 2022 sur les réservoirs des communes des villages
- **Opération 400 - Protection des captages d'eau et sécurisation des regards brise charge (DEP_150.000,00 H.T) :** Définis à l'article L.1321-2 du code de la santé publique, les périmètres de protection de captage immédiat sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer la préservation de la ressource. Les travaux qui sont réalisés par la Communauté de Communes portent sur l'installation de clôtures autour de ces zones
- **Opération 800 - Renforcement des capacités de stockage –** Construction de deux réservoirs sur les Communes de Borgo et Lucciana **(DEP 130 000.00 HT)**
- **Opération 1400 - Mise en application du schéma directeur (DEP_871 310.00 € HT)**
- **Opération 1100 – Elaboration du schéma directeur d'eau potable (83 000,00 € HT) _ Subventions attendues (Agence de l'eau 2022-5894 : 9 000 € - CDC 2022-23876 : 17 600 €)**
- **Opération 300–** Il s'agit de la réalisation de travaux de réfection et de réhabilitation des infrastructures AEP existantes
 - **Poursuite du programme travaux courants (CP 2025_600 000.00 HT) :**
 - **Dévoisement du réseau d'AEP du passage à gué du Bevinco (commune de Biguglia) : (70 000.00 HT) :** Il s'agit de la réalisation des travaux de sécurisation de cet ouvrage par la commune de



Biguglia implique le déplacement du réseau de distribution d'eau potable implanté dans l'emprise de l'opération projetée - la maîtrise d'œuvre de cette opération est directement assurée par la régie eau potable

- **Opération 300 - (83 795.00 HT) Augmentation de la capacité de pompage de la station du Golo :**
Il s'agit de la réalisation d'un nouveau forage en DN 400 pour la mise en place d'une pompe de 80m³/h- la maîtrise d'œuvre de cette opération est directement assurée par la régie eau potable.
- **Opération 101 – Acquisition de matériel (500 000.00 HT) et équipements – Subvention demandée DETR :** 50 277 €+ 60 000 €) Il s'agit de des acquisitions suivantes :
 - De matériel de pompes, de compteurs et d'accessoires de robinetterie.
 - Deux véhicules utilitaires et d'un camion
 - Du renouvellement de postes informatiques et de la télésurveillance

3) [L'analyse prospective de la capacité d'autofinancement](#)

Les hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement sont déterminées au regard du contexte actuel national et local.

Les hypothèses en fonctionnement de 2024 à 2028

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	OBSERVATIONS
Charges à caractère général (Chap. 011)	930 174	958 079	986 822	1 016 426	1 046 919	Evolution prévue à partir de 2025 de 3% (EDF, carburants, produits de traitements -inflation)
Charges de personnel (Chap. 011-62871)	1 496 385	1 696 000	1 732 464	1 769 712	1 807 761	Ajustement 2025 (finalisation des embauches) puis 2,15% (GVT)
Reversement redevance assainissement (Chap. 011-62871)	645 216	658 120	671 283	684 708	698 403	Progression de 2%
Reversement Agence de l'eau (Chap. 014)	788 504	714 890	729 188	743 772	758 647	2025 nouvelle redevance taxe consommation eau + red performance réseau eau et asst. 2025 taux de performance le plus élevé puis 2% de progression
Charges Financières (Chap. 66)	25 306	26 088	16 886	57 860	52 271	Selon tableau d'amortissement des emprunts et nouvel emprunt à 3.3% sur 30 ans
Autres charges de gestion (Chap. 65)	29 528	25 000	25 000	25 000	25 000	Il s'agit des admissions en non-valeur ou créances éteintes (année 2023 exceptionnelle)
Charges exceptionnelles (Chap. 67)	98 169	-	-	-	-	Charges exceptionnelles celles-ci sont de nature ponctuelle et imprévisible
Provisions clients douteux (Chap. 68)	107 733	139 686	160 000	190 000	220 000	Cf état des provisions communiqué par le SGC pour 2025 puis progression 30 000 e par an
Total des dépenses	4 121 015	4 217 864	4 321 642	4 487 478	4 609 000	



	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	OBSERVATIONS
Produit des services (Chap.70)	4 685 785	4 552 000	4 665 800	4 782 445	4 902 006	Mise en place de la tarification progressive en 2024. Forte augmentation en 2024 puis ralentissement (effet ciseau et progression moyenne (2,5%))
Produits exceptionnels (Chap.77)	25 276	-	-	-	-	Produits exceptionnels ceux-ci sont de nature ponctuelle et imprévisible
Reprise sur provisions (Chap. 78)	-	100 000	100 000	100 000	100 000	Constante
Total des recettes	4 711 061	4 652 000	4 765 800	4 882 445	5 002 006	

Les hypothèses en section d'investissement 2024-2028

La capacité d'investissement de ce budget a été calculée de la façon suivante :

- Recours à un nouvel emprunt dès 2026
- Subventions : 31% des dépenses d'équipement (référence n-1)
- Un solde de fonctionnement de 360.000€ reste en réserve

Rappel du solde de clôture au 31/12/2024 : 2 281 258€

- Dont Fonctionnement : 1 175 820 €
- Dont investissement : 1 105 338 €

Section d'INV	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	
Total Dépenses INV	1 281 973	3 256 220	2 668 268	2 350 249	2 365 487	
Dépenses d'équip	786 726	2 600 911	2 164 900	1 800 000	1 800 000	
Capital	153 918	161 396	77 724	111 852	117 440	Selon tableau d'amortissement des emprunts ancien et nouveau
Autres						
Reprise de Subv.	341 329	421 619	425 644	438 397	448 047	Sub à 40 ans
Total Recettes INV	949 264	949 035	1 524 099	1 465 100	1 510 100	
Subventions	249 646	160 980	671 119	558 000	558 000	31% montant réalisé sur n-1
Autres						
Dotations aux amort	699 618	788 055	852 980	907 100	952 100	Dotations à 40 ans

Total dépenses I	1 281 973	3 256 220	2 668 268	2 350 249	2 365 487
Total recettes I	949 264	949 035	1 524 099	1 465 100	1 510 100
Besoin / excédent de financement de la section d'investissement	- 332 709	- 2 307 185	- 1 144 169	- 885 149	- 855 387

CAF Nette	436 128	272 740	366 434	283 116	275 566	CAF min en réserve de fonctionnement : 360 000 € Augmentation du prix à prévoir : 0.05€
Fds de roulement : utilisation	2 281 158	2 384 577	350 132	1 072 397	470 363	
Emprunt nouveau			1 500 000			
Solde final	2 384 577	350 132	1 072 397	470 363	- 109 458	



Ce budget est très peu endetté, le recours à un emprunt en 2026 permettrait de porter sa capacité d'investissement à 1.8 m€ par an.

Tout en conservant des ratios satisfaisants pour financer un plan d'investissement qui sera déterminé par le prochain schéma directeur il est nécessaire d'envisager :

- Afin de maintenir une CAF nette de 360 k€ une augmentation du prix de l'eau de 0.05 € est à prévoir dès 2026
- Un nouvel emprunt : 1.5M€ dès 2026

Compte-tenu des hypothèses évoquées, les capacités d'autofinancement et ratios d'endettement évoluent de la façon suivante :

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Excédent Brut de FCT	615 352	460 224	461 044	452 827	445 277
CAF Brute	590 046	434 136	444 158	394 967	393 006
CAF Nette	436 128	272 740	366 434	283 116	275 566

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	
En cours de la dette	430 267	268 870	1 691 146	1 579 295	1 461 856	
Capacité de désendet.	0,73	0,62	3,81	4,00	3,72	Seuil limite 12 ans
Ratio de surendettem.	0,09	0,06	0,35	0,32	0,29	Mesure la solvabilité. Le seuil critique se situe à 40%
Taux d'épargne nette	0,09	0,06	0,8	0,6	0,6	

La capacité d'autofinancement se stabilise à compter de 2024 à 6%. Une bonne santé financière s'apprécie entre 5 et 8%. Ce taux ne laisse pas de marge de sécurité.

Le budget de l'eau est très peu endetté, sa capacité de désendettement est inférieure à 1 an. Seuls deux prêts sont en cours dont un qui se termine en 2025. Un nouveau prêt en 2026 serait supportable.



a) Le budget annexe de l'assainissement collectif

1. Le budget de fonctionnement 2025

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	3 384 570,00	70	Vente de services	4 218 120,00
014	Atténuation de produits	-	74	Dotations et participations	-
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	75	Autres produits	130 000,00
66	Charges financières	183 212,94	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	1 200,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
68	Provisions	103 198,00	78	Reprise sur provisions	-
022	Dépenses imprévues	-			-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 682 180,94	Total des recettes réelles de fonctionnement		4 349 120,00
023	Virement à la section d'investissement	711 459,75			
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	881 741,71	042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	194 625,02
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 593 201,46	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		194 625,02
			R002	Excédent de fonctionnement reporté	731 637,38
TOTAL DEPENSES		5 275 382,40	TOTAL RECETTES		5 275 382,40

- Nombre d'abonnés : 14 171
- Volume facturé : 1.529.023 m³

Analyse tarifaire du service en 2025 :

Le tarif se compose :

- D'une part fixe, de 40.00 €/an par un compteur
- D'une part variable de 2.15€ / m³
- D'une redevance Agence de l'Eau « performance des réseaux d'assainissement » de 0.01 €/m³

Le tarif moyen résultant pour une facture de 120m³ est de 2.49 €/m³ en 2025, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale (étant à 2.21 €/m³ en 2024).

2) Les opérations d'investissements projetées en 2025

Opération	PPI	Dépenses TTC	Recettes	Solde à Financer
AP/CP 2018-2025				
2018-102	STEP Cordon lagunaire	4 045,61	1 609 752,70	-1 605 707,09
2018-500	Réduction des Eaux claires parasites	-	1 018 837,00	-1 018 837,00
2018-600	Transfert Nord	58 069,13	389 735,00	-331 665,87
OPERATIONS COURANTES				
10001	STEP Lido poste d'entrée	550 000,00	400 000,00 *	550 000,00
800	Remise à niveau des PR principaux	1 000 000,00	522 000,00	478 000,00
801	Renforcement chaîne des PR	715 000,00	520 000,00 *	715 000,00



102-1	STEP Cordon lagunaire – Rénovation thermique	405 000,00	139 000,00	266 000,00
103	STEP Rurales	740 000,00	486 514,00	253 486,00
110	STEP Plaines	200 000,00		200 000,00
200	Travaux courants	300 000,00	69 228,00	230 772,00
301	Matériel	250 000,00		250 000,00
700	Etudes diverses	300 000,00	-	300 000,00
1400	Schéma directeur et application	1 419 458,00		1 419 458,00
200	Redimensionnement poste Casatorra	77 000,00	-	77 000,00
		6 018 572,74	4 235 066,70	1 783 506,04

**subventions demandées*

Autorisation de Programme / Crédit de paiement :

Programmes d'investissements 2018-2025 : ce programme doit être prolongé sur l'exercice 2025 afin de s'acquitter des factures de clôture et dans l'attente de l'encaissement des soldes de subventions

- **Opération 102 – Réhabilitation de la STEP du Lido (7 709 512.25€ / Sub reçues : 3 210 053.30 €) Crédit de paiement 2025 : 4045.61 € - Subventions attendues 1 609 753 € Agence de l'eau**
- **Opération 500 – Eaux claires parasites Phase II (3 880 399.32 € / Sub reçues : 1 472 496.80 € : Subventions attendues CDC : 134 983 € – Agence de l'eau 883 394 €**
- **Opération 600 – Transfert Nord (2 281 565.32 € - Sub reçues : 1 340 730.60 €) - Subventions attendues CDC : 130 892 € - Agence de l'eau : 258 843 € - Crédit de paiement 2025 : 58 069.13 €**

Opérations courantes dans l'attente du schéma directeur :

- **Opération 103 – STEP Rurales (675 670,00€) Construction de la Station d'épuration de Bigorno (commune de Bigorno) :** Construction de la station d'épuration de Bigorno suite à la mise en demeure de la DT en 2022– la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au BET Pozzo di Borgo
Montant : 614 247 €/HT - Subvention Agence de l'Eau 174 346 + CDC : 313 168 €
- **Opération 1400 Mise en œuvre et Mise en application du schéma directeur (1 419 458€)**
- **Programme 800 – Remise à niveau des PR 1 000 000 € TTC sur 2 ans) Subventions solde : 297 000,00 AE 2022-026 Rebond : 2.600.000 € + CDC 2021-1956SESA : 780.000 €).** Les travaux ont débuté en 2022 avec une remise à niveau des postes de relèvements de la partie plaine
- **Opération 801 : Renforcement de la chaîne de transfert Sud (PR d'Angiolasca, EDF et Brancale) :** La réalisation de ce programme de travaux permettra au réseau public d'assainissement d'absorber la production d'effluents générée par le développement dynamique de ces secteurs – la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet BET Pozzo di Borgo. **Montant estimé : 650 000 €/HT Subvention AE+ CDC : 520 000€ (80%)** - Début des travaux mai 2025
- **Opération 1001 Construction du nouveau poste d'entrée STEP LIDO (commune de Borgo) :** Il s'agit de renforcer le PR STEP LIDO suite à la réhabilitation de la STEP du LIDO en 2023– la maîtrise d'œuvre de



cette opération a été confiée au BET POZZO DI BORGIO - **Montant estimé : 500 000 €/HT – Subvention demandée AE+ CDC : 400 000€ (80%)** - Début des travaux septembre 2025

Opérations courantes :

- **Opération 700 - Etudes diverses (1 026 392 €) / CP 2025 : 300 000.00 €** Il s'agit d'un programme global d'études techniques (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, assistance juridique et technique...) permettant la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement
- **Opération 110 – Entretien des STEP de la Plaine (100.000,00 TTC)**
- **Opération 301 - Achat de matériel et approvisionnement du stock de pompes de relevage en vue d'améliorer la capacité d'intervention des équipes du service assainissement (250 000,00 T.T.C.)**
Approvisionnement du stock de pompes de relevage en vue d'améliorer la capacité d'intervention des équipes du service assainissement
 - Acquisition de matériel de localisation des câbles et réseaux
 - Acquisition de matériel informatique
 - Acquisition tampon et sondes
- **Opération 102 : Rénovation énergétique des bâtiments d'exploitation du Service Assainissement (commune de Borgo) : 350 000.00 € - Subvention DSIL 139 000 €** Il s'agit des travaux de réaménagement fonctionnel du hangar de la STEU de Borgo Littoral – la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet ANGELINI-LUGARINI
- **Opération 200 – Travaux courants** - Il s'agit de la réalisation de travaux d'extension, de réfection et de réhabilitation des infrastructures du réseau d'assainissement public existants (poste de relevage, réseaux de collecte et de transfert...)
 - **Poursuite du programme de travaux courants (300 000 T.T.C)**
 - **Redimensionnement du poste de relevage de Casatorra (commune de Biguglia) :** Il s'agit d'augmenter la capacité de cet ouvrage afin d'accompagner le développement de ce secteur – la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au BET POZZO DI BORGIO - Montant : 70 000 €/HT

3) L'analyse prospective de la capacité d'autofinancement

Les hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement sont déterminées au regard du contexte actuel national et local.

Les hypothèses retenues en section de fonctionnement de 2024 à 2028

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	OBSERVATIONS
Charges à caractère général (Chap.011)	1 669 232	1 864 000	1 919 920	1 977 518	2 036 843	Evolution à partir de 2025 de 3%/an (EDF, carburants, produits de traitements)



Charges de personnel (Chap. 011 -62871)	1 363 391	1 520 570	1 553 262	1 586 657	1 620 771	Ajustement 2024 (finalisation des embauches) puis 2.15% (GVT) pour 2025 et 2026
Charges Financières (Chap.66)	298 037	183 213	171 101	150 081	127 397	Selon tableau d'amortissement des emprunts
Autres charges de gestion (Chap. 65)	3 170	10 000	10 300	10 609	10 927	Frais d'analyses et remboursement taxes, Evolution 3% à partir 2025
Provisions prêt livret A		85 000	85 000	85 000	85 000	Constance taux 3,3% livret A
Provisions clients douteux	102 024	12 588	16 350	8 138	14 720	Selon état des RAR
Total des dépenses	3 435 854	3 675 371	3 755 933	3 818 003	3 895 658	

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	OBSERVATIONS
Produit des services (Chap 70)	4 385 548	4 160 000	4 264 000	4 370 600	4 479 865	Mise en place de la part fixe à 30 € / an, puis progression 2,5%, 2025 baisse PFAC
Produits exceptionnels (Chap 78)	-	-	-	-	-	Produits exceptionnels ceux-ci sont de nature ponctuelle et imprévisible
Autre produit gestion (Chap 75)	134 339	130 000	133 250	136 581	139 996	FCTVA - Sur transport et traitement boues ; Progression sur 2024 plus importante mise en route STEP Lido puis 2,5%/an
Reprise sur provisions (Chap 78)	-	97 588	101 350	93 138	99 720	Reprise provision livret A + une partie dépréciation clients
Total des recettes	4 519 887	4 387 588	4 498 600	4 600 319	4 719 581	

Les hypothèses retenues en section d'investissement de 2024 à 2028

La problématique de ce budget est de pouvoir financer le plan d'investissement sur une durée assez courte alors même que l'endettement est déjà élevé.

La capacité d'investissement de ce budget a été calculée de la façon suivante :

- Pas de nouveau recours à l'emprunt
- Subventions : Pour 2025 avec le versement des subventions attendues sur la réhabilitation de la STEP du lido et le programme « eaux claires parasites phase 1 et 2, et le programme « transfert Nord »
- Un solde de fonctionnement de 360 k€ reste en réserve en section de fonctionnement

Rappel du solde de clôture au 31/12/2024 : 1 293 233€

- Dont Fonctionnement : 731 637€
- Dont investissement : 561 596 €



Section d'INV	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	
Total Dépenses INV	3 722 883	6 711 292	3 158 450	3 136 792	3 155 376	
Dépenses d'équip	3 009 704	6 018 573	2 500 000	2 500 000	2 500 000	
Capital	559 407	498 094	436 130	409 672	423 456	Selon tableau d'amortissement des emprunts
Autres						
Reprise de Subv.	153 772	194 625	222 320	227 120	231 920	Evolution en fonction des sub attendues
Total Recettes INV	5 694 300	6 008 452	1 934 070	1 954 070	1 974 070	
Subventions	2 763 476	4 238 152	600 000	600 000	600 000	2025 Soldes Subventions STEP Lido et ECP Transfert Nord puis 24% réalisé en moyenne
FCTVA	496 927	888 558	369 090	369 090	369 090	Taux 16,404% sur 90% des dépenses d'inv
Autres réserves	1 601 480					Réserves
Dotations aux amort	832 417	881 742	964 980	984 980	1 004 980	En fonction des dép. d'équipement prévues

Total dépenses I	3 722 883	6 711 292	3 158 450	3 136 792	3 155 376
Total recettes I	5 694 300	6 008 452	1 934 070	1 954 070	1 974 070
Besoin / excédent de financement de la section inv	1 971 417	- 702 840	-1 224 380	-1 182 722	-1 181 306

CAF Nette	524 626	214 123	306 536	372 644	400 466	CAF en réserve de fonctionnement
Fds de roulement : utilisation	1 293 234	3 789 277	3 300 560	2 382 716	1 572 638	
Emprunt nouveau Ppal						Attn recalcul échéance Emprunt
Solde final	3 789 277	3 300 560	2 382 716	1 572 638	791 798	

Ce budget a la capacité d'investir à hauteur de 2,5 m€ / an

Le maintien de la capacité d'autofinancement et de la capacité à investir est apparue comme indispensable, le financement des investissements ne pouvant plus être assuré par l'emprunt qui aurait alors conduit à une accélération de la dégradation de la situation financière, pour finalement devenir intenable.

Cette année des efforts d'économies vont être engagés sur la réduction des consommations d'énergie, sur la maîtrise de la masse salariale et sur diverses autres mesures.

Compte-tenu des hypothèses évoquées, les capacités d'autofinancement et ratios d'endettement évoluent de la façon suivante :

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Excédent Brut de FCT	1 382 070	895 430	913 768	932 397	951 320
CAF Brute	1 084 033	712 217	742 667	782 316	823 923
CAF Nette	524 626	214 123	306 536	372 644	400 466

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
En cours de la dette	8 113 994	7 615 900	7 179 770	6 116 630	5 715 236



Capacité de désendet.	7,49	10,69	9,67	7,82	6,94	Seuil limite 12 ans
Ratio de surendettem.	1,80	1,74	1,60	1,33	1,21	Mesure la solvabilité.
Taux d'épargne nette	0,12	0,05	0,07	0,08	0,08	

La capacité d'autofinancement se stabilise et évolue jusqu'à 9% des recettes de fonctionnement en 2028. Une bonne santé financière s'apprécie entre 5 et 8%.

Les recettes sont liées à la PFAC qui durant les 5 prochaines années devrait être amenée à se réduire. Il sera alors nécessaire d'envisager une hausse du prix de l'assainissement. Comme pour le budget annexe de l'eau elle pourrait être corrélée au prix de l'inflation.

Les investissements importants réalisés ces 5 dernières années justifient ainsi un ratio d'endettement net élevé et accepté, dans la mesure où ce budget génère assez de flux de trésorerie pour rembourser la dette.



VI – PPI - PPF

Le plan pluriannuel d'investissement présente les projets majeurs programmés ce jour par la CCMG. Etabli sur une durée de 4 ans, il s'agit d'un document politique qui devra s'ajuster au fil de l'eau en fonction de l'avancement des projets (dépenses en TTC) sur la base des orientations exposées ci-dessus

Une partie des projets sera éligible à l'octroi de subventions de la part des partenaires

Les subventions sont en provenance principalement :

- De la Région de Corse
- Des fonds de l'état au titre de la DETR et de la DSIL sous forme d'enveloppe annuelle
- Des subventions sectorielles en provenance de l'agence de l'eau, l'ADEME
- Eventuellement LEADER et FEDER (fonds européens)



PROJETS	CALENDRIER	MONTANT PREVISIONNEL HT	MONTANT PREVISIONNEL TTC	CALENDRIER DES DEPENSES TTC					
				Antériorité	2025	2026	2027	2028	Total
Un territoire sobre et solidaire		1 148 104	42 921 101	12 852 148	8 173 753	4 750 200	6 935 000	10 210 000	42 921 101
Rénovation énergétique - Siège de la CCMG	2025-2028		5 000 000	104 469	502 531	423 000	2 200 000	1 770 000	5 000 000
Bâtiment service collecte et local technique	2023-2027		1 930 000	848 791	911 209	170 000			1 930 000
Eclairage public Cordon lagunaire	2025-2027		1 180 000	-	575 000	485 000	120 000	-	1 180 000
PAPI : études préalables aux travaux	2025-2027		2 119 491	19 491	700 000	400 000	500 000	500 000	2 119 491
Umbrione : études préalable et travaux	2025-2027		741 000	29 923	216 077	495 000	-		741 000
GEMA : solde études / travaux / acquisition matériel	2024-2028		261 520	48 575	62 945	50 000	50 000	50 000	261 520
GEMAPI-PPRE	2025-2029		14 000 000		250 000	2 075 000	3 850 000	7 825 000	14 000 000
DFCI	2023-2028		182 500	115 354	22 146	15 000	15 000	15 000	182 500
Assainissement : Schéma directeur	2025		314 600		314 600				314 600
Assainissement : Réhabilitation STEP Lido	2018-2025		7 710 257	7 709 512	745				7 710 257
Assainissement : Rénovation thermique STEP Lido	2025		385 000		385 000				385 000
Assainissement : Eaux Claires Parasites	2018-2024		3 880 399	3 880 399					3 880 399
Eau potable : schéma directeur	2025	83 000	99 600	-	99 600				99 600
Eau potable : mise en application du schéma directeur	2025-	795 104	874 614	-	874 614	-	-	-	874 614
Eau potable : étanchéités des réservoirs	2025	140 000	154 000		154 000	-			154 000
Eau potable : Renforcement des capacités de stockage	2025	130 000	143 000		143 000	-			143 000
Fonds de concours 2022-2026	2022-2026		700 000	95 634	354 366	250 000			700 000
Energie / PCAET	2025-2026		412 200		225 000	187 200			412 200
Renouvellement matériel roulant	2025-2028		1 070 000		770 000	150 000	150 000	-	1 070 000
Renouvellement flotte automobile	2025-2028		277 500		127 500	50 000	50 000	50 000	277 500
Renouvellement et modernisation moyens généraux	2025		500 000		500 000				500 000
Déchets : renouvellement matériel	2025		985 420		985 420	-	-	-	985 420
Un territoire attractif et résilient		1 403 795	22 947 612	3 453 135	9 487 355	3 445 122	3 281 000	3 281 000	22 947 612
Sentiers de randonnée et petit patrimoine	2024-2028		644 322	41 150	391 050	180 122	16 000	16 000	644 322
Aménagement des plages					-				-

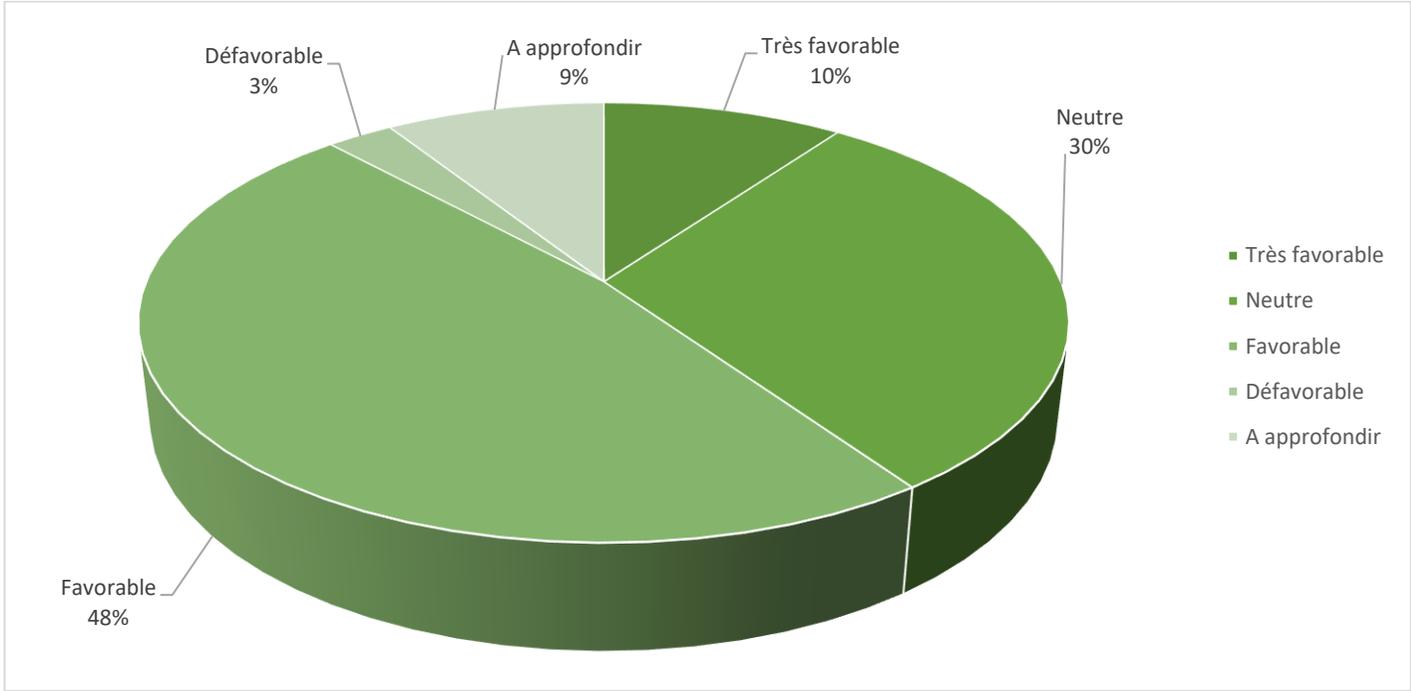


			DOB 2025						
Dév Eco : stratégie foncière	2025-2028		4 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
PAT	2025		60 240		60 240				60 240
Mobilités : Aménagement de voies douces	2025-2028		6 150 000	36 089	1 613 911	1 500 000	1 500 000	1 500 000	6 150 000
Mobilités : Déploiement vélos & covoiturage	2025-2028		1 629 600		129 600	500 000	500 000	500 000	1 629 600
Mobilités : Abribus	2025-2028		400 000		100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Mobilités : Aménagement de la piste cyclable du Lido	2025		52 950		52 950				52 950
Voirie : Sécurisation du cordon lagunaire	2025-2028		864 215	67 939	301 276	165 000	165 000	165 000	864 215
Eau potable : Sécurisation des captages	2025	150 000	165 000		165 000		-	-	165 000
Eau potable : Travaux courants / aug capacité pomp	2025	600 000	660 000		660 000				660 000
Eau potable : augmentation de la capacité de pompage	2025	83 795	92 175		92 175				92 175
Eau potable : matériel	2025	500 000	550 000		550 000				550 000
Eau potable : Dévoiement Bevinco	2025	70 000	77 770		77 770				77 770
Assainissement : Transfert Nord	2018-2025		2 284 754	2 281 565	3 189				2 284 754
Assainissement : Mise en application du schéma directeur	2025		158 194		158 194				158 194
Assainissement : Réhabilitation principaux PR	2025		1 000 000		1 000 000				1 000 000
Assainissement : Rénovation STEP Plaines	2025		200 000		200 000				200 000
Assainissement : Réhabilitation PR SUD	2025-2026		715 000		715 000				715 000
Assainissement : STEP Bigorno	2025-2026		740 000		740 000				740 000
Assainissement : Entrée S Lido	2025-2026		550 000		550 000				550 000
Assainissement : Travaux courants	2018-2025		300 000		300 000	-			300 000
Assainissement : Etudes diverses	2018-2025		1 326 392	1 026 392	300 000				1 326 392
Assainissement : matériel	2025		250 000		250 000				250 000
Assainissement : Redimensionnement poste Casatorra	2025		77 000		77 000				77 000
Des acteurs et des citoyens engagés		45 100	54 120		54 120	-	-	-	54 120
Appel à projets Eau	2024-2025	45 100	54 120		54 120				54 120
TOTAL DEPENSES PPI		2 596 999	65 922 833	16 305 283	17 715 228	8 195 322	10 216 000	13 491 000	65 922 833



b) BUDGET VERT : PPI 2025-2028

Étiquettes de lignes	Somme de MONTANT PREVISIONNEL TTC
(vide)	
Très favorable	6592200
Neutre	19988794
Favorable	31517828
Défavorable	1822175
A approfondir	6001836
Total général	65922833





c) Subventions attendues

PROJETS	CALENDRIER	MONTANT PREVISIONNEL TTC	SUBVENTIONS (calculées sur les montants HT)					Calendrier des versements d'aides					
			EUROPE	ETAT	REGION	AUTRES	Total	Antériorité	2025	2026	2027	2028	Total
Un territoire sobre et solidaire		42 491 101	232 000	11 958 190	3 051 435	6 042 232	21 283 857	5 159 438	3 438 472	4 041 051	3 479 776	5 165 120	21 283 857
Rénovation énergétique - Siège de la CCMG	2025-2028	5 000 000					-						-
Bâtiment service collecte et local technique	2023-2027	1 930 000		216 866	741 170		958 036	238 924	719 112				958 036
Eclairage public Cordon lagunaire	2025-2027	1 180 000		217 000	188 220	124 823	530 043	7 120		162 703	360 220		530 043
PAPI : études préalables aux travaux	2025-2027	2 119 491	232 000	371 304	14 700	45 924	663 928			272 588	391 340		663 928
Umbrione : études préalable et travaux	2025-2027	741 000		164 000			164 000	49 200		114 800			164 000
GEMA : solde études / travaux / acquisition matériel	2024-2028	261 520			34 000	34 000	68 000	54 104	13 896				68 000
PAPI-PPRE	2025-2029	14 000 000		10 724 640			10 724 640			3 010 160	2 549 360	5 165 120	10 724 640
DFCI	2023-2028	182 500		111 580			111 580	111 580					111 580
Assainissement : Schéma directeur	2025	314 600					-						-
Assainissement : Réhabilitation STEP Lido	2018-2025	7 710 257			1 358 244	3 461 562	4 819 806	3 210 053	1 609 753				4 819 806
Assainissement : Rénovation thermique STEP Lido	2025	385 000		139 000			139 000			139 000			139 000
Assainissement : Eaux Claires Parasites	2018-2024	3 880 399			208 245	2 349 323	2 557 568	1 488 457	1 069 111				2 557 568
Eau potable : schéma directeur	2025	99 600				26 600	26 600		26 600				26 600
Eau potable : mise en application du schéma directeur	2025-	874 614					-						-
Eau potable : étanchéités des réservoirs	2025	154 000					-						-
Eau potable : Renforcement des capacités de stockage	2025	143 000					-						-
Fonds de concours 2022-2026	2022-2026	700 000					-						-
Energie / PCAET	2025-2026	412 200		13 800	13 800		27 600			13 800	13 800		27 600



Communauté de Communes de Marana Golo

DOB 2025

Renouvellement matériel roulant	2025-2028	1 070 000			425 156		425 156			300 000	125 156		425 156
Renouvellement flotte automobile	2025-2028	277 500			67 900		67 900			28 000	39 900		67 900
Renouvellement et modernisation moyens généraux	2025	500 000					-						-
Déchets : renouvellement matériel	2025	985 420					-						-
Un territoire attractif et résilient		22 947 612	-	230 277	1 717 599	3 038 554	4 986 430	1 457 599	1 145 204	2 033 627	350 000	-	4 986 430
Sentiers de randonnée et petit patrimoine	2024-2028	644 322			265 843		265 843	30 290	235 553	-			265 843
Aménagement des plages		-					-						-
Dév Eco : stratégie foncière	2025-2025	4 000 000											
PAT	2025	60 240					-						-
Aménagement de voies douces	2025-2028	6 150 000					-						-
Mobilités : abribus	2025-2028	400 000					-						-
Mobilités : déploiement vélos	2025-2028	1 629 600					-						-
Mobilités : piste cyclable Lido	2025	52 950					-						-
Sécurisation du cordon lagunaire	2025-2028	864 215		180 000	301 350	62 808	544 158	62 808		481 350			544 158
Eau potable : Sécurisation des captages	2025	165 000					-						-
Eau potable : Travaux courants / aug capacité pomp	2025	660 000		50 277			50 277			50 277			50 277
Eau potable : augmentation de la capacité de pompage	2025	92 175					-						-
Eau potable : matériel	2025	550 000				60 000	60 000			60 000			60 000
Eau potable : Dévoisement Bevinco	2025	77 770					-						-
Assainissement : Transfert Nord	2018-2025	2 284 754			315 238	1 406 598	1 721 836	1 332 100	389 736				1 721 836
Assainissement : Mise en application du schéma directeur	2025	158 194					-						-
Assainissement : Réhabilitation principaux PR	2025	1 000 000			522 000	350 000	872 000			522 000	350 000		872 000
Assainissement : Rénovation STEP Plaines	2025	200 000					-						-
Assainissement : Réhabilitation PR SUD	2025-2026	715 000				520 000	520 000			520 000			520 000
Assainissement : STEP Bigorno	2025-2026	740 000			313 168	239 148	552 316	32 401	519 915				552 316
Assainissement : Entrée Step Lido	2025-2026	550 000				400 000	400 000			400 000			400 000



Communauté de Communes de Marana Golo

DOB 2025

Assainissement : Travaux courants	2018-2025	300 000					-						-
Assainissement : Etudes diverses	2018-2025	1 326 392					-						-
Assainissement : matériel	2025	250 000					-						-
Assainissement : Redimensionnement poste Casatorra	2025	77 000					-						-
Des acteurs et des citoyens engagés		54 120		-	-	22 435	22 435	22 435	-	-	-	-	22 435
Appel à projets Eau	2024-2025	54 120				22 435	22 435	22 435	-	-	-	-	22 435
TOTAL RECETTES PPI		65 922 833	232 000	12 188 467	4 769 034	9 103 221	26 292 722	6 639 472	4 583 676	6 074 678	3 829 776	5 165 120	26 292 722

d) Financement

Ce Tableau récapitule le financement du PPI et donne une vision sur les moyens qui devraient être mobilisés par la CCMG pour mener à bien des projets identifiés. La politique communautaire privilégie au maximum le recours à l'autofinancement

Parmi l'ensemble des projets présentés, le régime de la TVA peut être différent.

Sont assujettis à la TVA, les projets réalisés dans le cadre du budget SPIC Eau

Sont éligibles au fonds de compensation de la TVA les autres projets (taux 16,404% sur le TTC)

	Antériorité	2025	2026	2027	2028	Total PPI
Dépenses TTC	16 305 283	17 715 228	8 195 322	10 216 000	13 491 000	49 617 550
Subventions	6 639 472	4 583 676	6 074 678	3 829 776	5 165 120	19 653 250
Besoin en financement	9 665 811	13 131 552	2 120 644	6 386 224	8 325 880	29 964 300

VENTILATION DU BESOIN EN FINANCEMENT PAR BUDGET

Budget Principal		8 882 660	3 811 921	6 736 224	8 325 880	27 756 685
Budget Eau		2 843 679	- 110 277			2 733 402
Budget Assainissement		1 405 213	- 1 581 000	- 350 000		- 525 787
Total besoin en financement		13 131 552	2 120 644	6 386 224	8 325 880	29 964 300

e) PPF

PROJETS	CALENDRIER	MONTANT PREVISIONNEL HT	MONTANT PREVISIONNEL TTC	CALENDRIER DES DEPENSES TTC					
				Antériorité	2025	2026	2027	2028	Total
Un territoire sobre et solidaire			5 603 048	-	1 384 929	1 247 089	1 518 465	1 452 565	5 603 048
PCAET Finalisation	2025-2028								-
SCOT : mise en œuvre et finalisation	2025-2028		100 000		40 000	20 000	20 000	20 000	100 000
GEMAPI PPRE	2025-2028	853 780	1 024 536		284 880	235 296	278 880	225 480	1 024 536
Mobilités extension ligne CAB	2025-2028		266 540		66 635	66 635	66 635	66 635	266 540
Mobilités transport communes rurales	2025-2028		165 000		30 000	45 000	45 000	45 000	165 000
Mobilités : ligne régulière CCMG	2025-2028		2 070 000		210 000	385 000	740 000	735 000	2 070 000
Mobilités : développer le covoiturage	2025-?		16 146		16 146				16 146
Mobilités : programme scolaire	2025-?		22 100		22 100				22 100
Dev Eco	2025-2028		122 500		44 150	50 650	13 850	13 850	122 500
Dev Eco EIT	2025-2028		119 050		25 950	37 200	18 700	37 200	119 050
Dev eco co-construction	2025-2028		63 900		3 700	15 400	35 400	9 400	63 900
Office de Tourisme Intercommunal	2025-2028		1 400 000		500 000	300 000	300 000	300 000	1 400 000
PAPI Etudes	2025-2026	200 054	233 276		141 368	91 908			233 276
Un territoire attractif et résilient			381 000	-	24 200	119 600	118 600	118 600	381 000
Sentiers de randonnée	2026-2028		145 800			48 600	48 600	48 600	145 800
Mobilités : savoir rouler à vélo	2025-2028		90 200		24 200	22 000	22 000	22 000	90 200
Mobilités : déploiement vélos	2025-2028		145 000			49 000	48 000	48 000	145 000
Des acteurs et des citoyens engagés			192 396		32 559	53 279	53 279	53 279	192 396
COT	2026-2028		38 160			12 720	12 720	12 720	38 160
Mobilité Fête du vélo	2025-2028		68 000		17 000	17 000	17 000	17 000	68 000
Mobilité : semaine européenne	2025-2028		18 000		4 500	4 500	4 500	4 500	18 000
Participation citoyenne	2025-2028		68 236		11 059	19 059	19 059	19 059	68 236
TOTAL DEPENSES PPF			6 176 444	-	1 441 688	1 419 968	1 690 344	1 624 444	6 176 444

